

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

PAYS
loudunais

Sommaire

Forte de ses 45 communes et près de 25 000 habitants, la Communauté de communes du Pays Loudunais s'est dotée d'un projet de territoire approuvé en juillet 2022. Ce projet politique de territoire, co-construit avec les acteurs du territoire (élus, acteurs socio-économiques, partenaires institutionnels) s'inscrit dans une perspective de développement respectueuse des défis de la transition écologique et énergétique et en réponse aux besoins des habitants et des acteurs du territoire. Il s'organise autour de 5 orientations stratégiques qui constituent le cadre des politiques communautaires pour les 10 prochaines années :

- ☑ Booster l'attractivité économique du pays loudunais ;
- ☑ Bien-vivre en Pays Loudunais (avec le renforcement et l'harmonisation de l'offre d'équipements et de services à la population) ;
- ☑ Être acteur de la transition écologique et énergétique (avec la politique de gestion des déchets, la production d'énergies renouvelables, la performance énergétiques de nos bâtiments) ;
- ☑ Accompagner la mobilité à l'échelle du bassin de vie ;
- ☑ Adapter la gouvernance et les compétences communautaires au projet de territoire.

Afin de donner vie à ce projet de territoire ambitieux et d'évaluer le chemin parcouru dans sa mise en oeuvre, le rapport d'activités 2024 (ainsi que les suivants) est structuré par le prisme de cette feuille de route politique et de ses orientations majeures.

PROJET DE TERRITOIRE AMBITIONS ET MOYENS

- A/ Des axes stratégiques et actions prioritaires pour la reconquête du territoire p. 6
- B/ L'organisation règlementaire, politique, technique et financière au service des ambitions du projet de territoire p. 8

LA CONCRÉTISATION DES AMBITIONS AVANCEMENT DES PROJETS

**Booster l'attractivité économique
du Pays Loudunais p. 18**

Bien-vivre en Pays Loudunais p. 27

**Être acteur de la transition
écologique et énergétique p. 41**

RESSOURCES ET MOYENS LES ACTIVITÉS SUPPORT AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

- A/ La gestion des ressources humaines p. 50
- B/ La gestion foncière et comptable p. 52
- C/ La gestion de la commande publique p. 55
- D/ La gestion des systèmes d'information p. 55
- E/ La communication p. 56
- F/ La gestion des assemblées
et affaires générales p. 56
- G/ La gestion de patrimoine dédié
aux services et au projet de territoire p. 57
- H/ L'aménagement numérique p. 58

Le Projet de Territoire

AMBITIONS ET MOYENS



A/ DES AXES STRATÉGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA RECONQUÊTE DU TERRITOIRE

L'ambition de reconquête du territoire autour de la ruralité et de ses richesses, du centre-ville de Loudun (à travers sa revitalisation mais également ses équipements et services utiles à l'ensemble du territoire), du développement des relations avec les territoires voisins et, plus largement la reconquête de la fierté locale s'articule autour de 5 grands axes politiques :



Ce pictogramme indique que l'action prioritaire du projet de territoire est développée en partie II du présent rapport d'activités.

1

ORIENTATION

Booster l'attractivité économique du Pays Loudunais

Le développement économique et l'emploi constituent un enjeu fort pour la dynamique et l'attractivité du Pays Loudunais. à travers cette première orientation stratégique, la Communauté de communes entend mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer la dynamique des entreprises locales et permettre l'accueil de nouvelles entreprises et activités.

Le développement touristique constitue un volet important pour la vitalité du territoire et de l'ensemble des communes. La Communauté de communes souhaite valoriser les atouts du territoire par une nouvelle offre orientée vers le tourisme de nature et de découverte, à même de dynamiser les activités de proximité (artisanat, commerces, restauration...) créatrices d'emplois de proximité. Cette nouvelle stratégie touristique s'inscrira en cohérence avec les objectifs dans la stratégie départementale.

Objectifs retenus

Accueillir les entreprises, favoriser l'emploi

Attirer les jeunes, susciter des vocations

Construire et affirmer une nouvelle offre touristique

Actions prioritaires

- ☀ **Création d'une pépinière d'entreprises et animation du réseau**
- ☀ **Rénovation du centre d'accueil des entreprises**
- ☀ **Renouvellement de l'offre foncière à vocation économique**
 - Valorisation des circuits courts agricoles

- Coordination des acteurs locaux pour l'accueil des talents

- ☀ **Définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique du territoire (slow tourisme et tourisme de proximité)**
 - Création d'un point d'accueil touristique central
 - Mise en œuvre d'une stratégie d'accueil au plus près des clients
 - Accompagnement et animation du réseau des prestataires
 - Stratégie de commercialisation
- ☀ **Réalisation d'inventaires patrimoniaux et vulgarisation**
- ☀ **Valorisation du patrimoine néolithique**

2

ORIENTATION

Bien vivre en Pays loudunais

La Communauté de communes souhaite renforcer et harmoniser l'offre d'équipements et de services à la population à l'échelle du territoire afin de garantir un accès équitable à l'ensemble des habitants.

Si la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont au cœur de cette orientation, il s'agit aussi de favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire : la lecture publique et l'enseignement musical sont deux axes privilégiés. Au-delà des nouvelles politiques communautaires, la place et le rôle du tissu associatif dans la vie locale seront soutenus.

L'importance de la place du commerce dans la vie locale est affirmée : facteur de qualité de vie au quotidien, c'est aussi un élément essentiel pour l'animation de Loudun en tant que ville centre du territoire et des différents centres-bourgs.

Objectifs retenus

- Affirmer l'importance du commerce local dans la qualité de vie
- Répondre aux besoins de logement
- Adapter l'offre culturelle et de loisirs aux besoins des habitants
- Développer l'animation locale et socio culturelle
- Développer le niveau de services et d'équipements proposés aux habitants
- Accompagner l'accès aux droits, de proximité et à distance

Actions prioritaires

- ☀ **Réalisation de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) du centre-ville de Loudun**
 - « Pôle habitat » : entrée unique pour l'information logement
 - Étude préalable au transfert de la médiathèque
- ☀ **Mise en œuvre du schéma de la lecture publique**
 - Étude de l'enseignement artistique et culturel sur l'ensemble du territoire
 - Étude préalable au transfert de l'école de musique et développement d'un service itinérant d'enseignement musical
- ☀ **Étude préalable au transfert de la compétence périscolaire et extrascolaire**
 - Harmonisation des services périscolaires et extrascolaires
- ☀ **Travail sur la valorisation du métier d'assistant maternel**
 - Renforcement et développement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- ☀ **Maintien de l'attractivité des maisons de santé**

3

ORIENTATION

Être acteur de la transition écologique et énergétique

La Communauté de communes entend s'affirmer comme un acteur majeur de la transition écologique et énergétique.

Les déchets constituent à cet égard un axe de travail important dans lequel la communauté est d'ores et déjà engagée : la mise en place progressive de la tarification incitative répond à un objectif de réduction des volumes de déchets ménagers produits sur le territoire communautaire. Des initiatives de sensibilisation et de formation des habitants seront mises en œuvre. Au-delà, le recyclage et la valorisation des déchets seront soutenus, par exemple à travers le développement de recyclerie ou la valorisation des bio déchets.

Dans le domaine énergétique, des actions sont déjà identifiées et engagées dans le PCAET. Les projets de performance énergétique des bâtiments et de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque notamment) seront soutenus.

La Communauté de communes souhaite également s'engager en faveur d'une alimentation locale de qualité. Elle soutiendra le développement des circuits courts alimentaires et favorisera avec les communes et acteurs locaux la consommation des produits de saison en proximité.

Objectifs retenus

- Réduire les déchets, valoriser les ressources
- Mener une action volontariste pour réduire les consommations d'énergie
- Encourager la production d'énergies renouvelables, favoriser un « mix énergétique »
- Accompagner la transition dans les activités agricoles
- Encourager les pratiques durables
- Favoriser le « manger local »
- Engager le territoire vers la sobriété foncière

Actions prioritaires

- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
 - **Production d'énergie solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics**
 - Économe de flux/conseiller en énergie Partagé
 - **Sensibilisation des habitants à la réduction des volumes de déchets**
 - Développement de la recyclerie
 - Valorisation des déchets biologiques
- Rattachement de la 4^e orientation du projet de territoire :
Engagement, sur 3 ans, pour un Territoire à énergie POSitive (TEPOS) pour concrétiser le Plan Climat Air énergie Territorial.
- Pour rendre les bâtiments publics plus performants (atteindre la sobriété énergétique)
 - Développer la production d'Énergie renouvelables
 - Favoriser la mobilité durable (organisation de l'offre de mobilité, mobilités électriques et vélos)

4

ORIENTATION

Accompagner les mobilités à l'échelle du bassin de vie

La question des mobilités figure parmi les préoccupations majeures pour faciliter les déplacements du quotidien vers l'emploi, la formation, les différents services.

Les élus de la Communauté de communes ont fait le choix de laisser la compétence « organisation de la mobilité » à la Région. Le projet de territoire souligne néanmoins l'importance de cette problématique et affirme la nécessité de développer des solutions à l'échelle du bassin de vie quotidien, plus large que le territoire de la CCPL. D'ores et déjà, une réflexion est engagée avec la Région Nouvelle-Aquitaine et afin de définir un bouquet d'offre de mobilité adaptée à la diversité des besoins.

L'usage de mobilités plus durables, à l'image du covoiturage, sera encouragé. L'usage du vélo et plus largement des mobilités « actives » sera soutenu pour les déplacements de proximité (en lien avec les orientations et projets retenus en faveur du développement touristique).

Concernant l'accessibilité du territoire, la Communauté réaffirme l'importance des axes routiers. Elle restera vigilante sur l'ensemble des projets visant à améliorer la qualité et la sécurité des principales infrastructures desservant le territoire.

Cette 4^e orientation sera développée dans l'orientation 3 avec le volet spécifique sur la mobilité durable

5

ORIENTATION TRANSVERSALE

Adapter la gouvernance

La mise en œuvre du Projet de territoire suppose que la communauté de communes et les communes membres disposent d'un cadre de travail et de coopération adapté à l'ambition poursuivie.

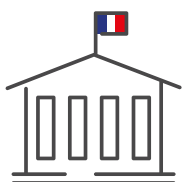
Cette ambition renouvelée, les transferts de compétences envisagées et les nouvelles compétences confiées aux intercommunalités, vont nécessiter une adaptation et un renforcement des moyens de la Communauté de communes et de ses outils dans les prochaines années afin qu'agents et élus puissent œuvrer dans des conditions optimales au service du développement du territoire.

Cette nécessité passe également par une optimisation des moyens entre la Communauté de communes, Loudun ville-centre et l'ensemble des communes membres à travers la mutualisation de différents services.

Cette 5^e orientation transversale portant, pour l'essentiel, sur le cadre organisationnel politique, réglementaire, technique et financier pour la réalisation du projet de territoire, elle est développée en suivant (pages S à Y)

B/ L'ORGANISATION RÉGLEMENTAIRE, POLITIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIÈRE AU SERVICE DES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

Pays Loudunais



45 COMMUNES
(et 7 associées)



24 290 HABITANTS

(suivant données INSEE date de référence statistique 2021)

LES COMPÉTENCES

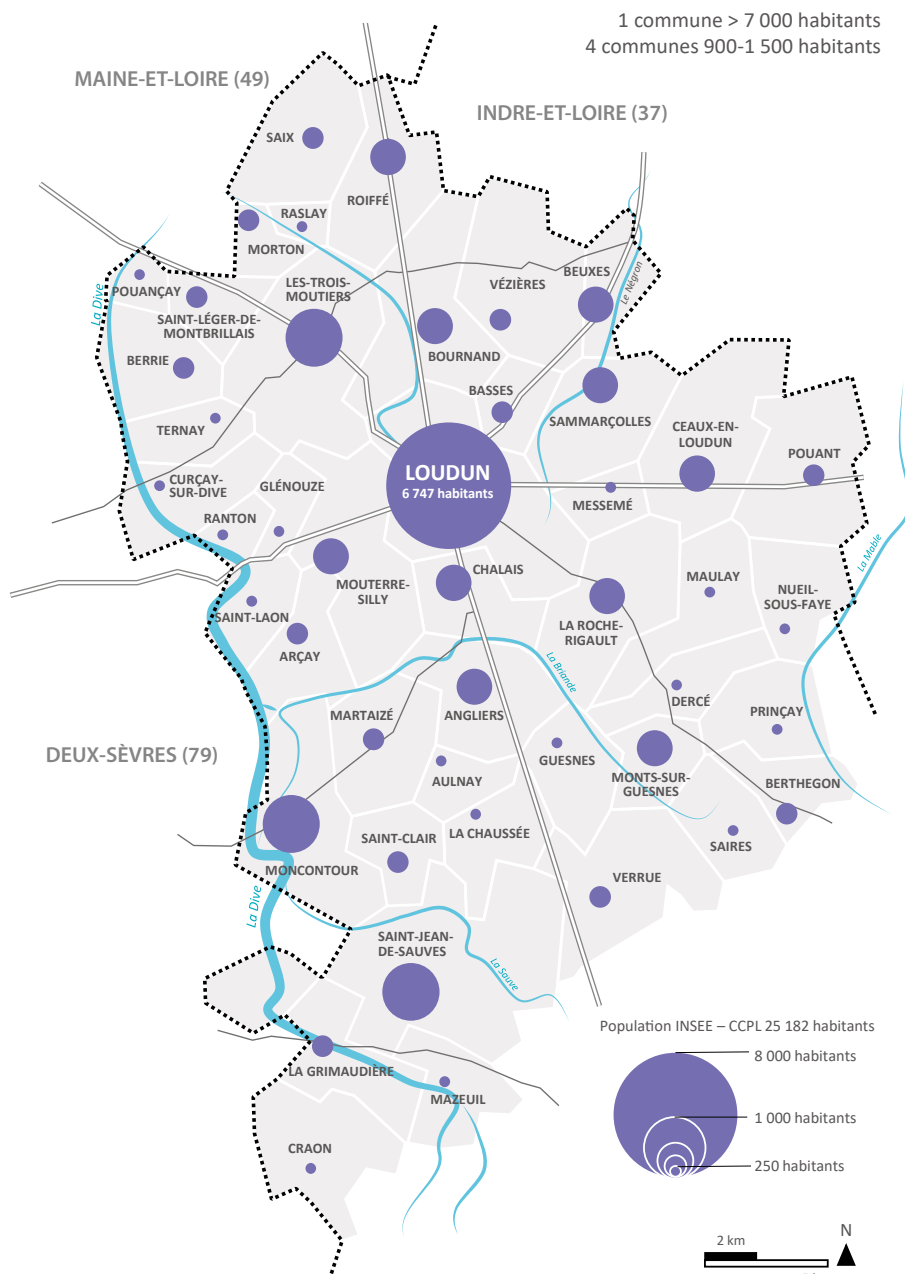
exercées par la Communauté de communes du Pays Loudunais

Compétences obligatoires

- ▶ Aménagement de l'espace
- ▶ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- ▶ Développement économique et promotion touristique - Gestion de l'Office de tourisme
- ▶ Aire d'accueil des gens du voyage
- ▶ Déchets
- ▶ Eau - Assainissement
- ▶ GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Compétences supplémentaires

- ▶ Protection et la mise en valeur de l'environnement
- ▶ Politique du logement et du cadre de vie
- ▶ Équipements scolaires, sportifs et culturels d'intérêts communautaires
- ▶ Politique de la ville
- ▶ Aménagement numérique
- ▶ Démographie médicale
- ▶ Construction, entretien et gestion d'équipements touristiques
- ▶ Actions touristiques
- ▶ Actions culturelles et vie associative
- ▶ Scolaire et périscolaire
- ▶ Petite enfance et soutien à la



LA GOUVERNANCE

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE 2020-2026

Dialogue de proximité

Dialogue interne

*Projet de territoire, définition de
l'économie des compétences
menées sur le bloc communal...*

Conférence des
MAIRES

*SCOT, PLUi, politique
des mobilités, de l'habitat*

Pacte financier et fiscal

Mutualisation des services

CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

4 fois/an mini

Bureau
CommunautaireCommissions
thématiquesComités de pilotage
ou groupes de travail
opérationnelsComités de direction
« technique »
DGS/secrétaires de mairie

*Lieu d'information et d'échanges sur les dossiers
communs, favorise les relations communes-EPCI
au niveau administratif*

*Compétences déléguées par le Conseil Communautaire
1^{er} niveau d'arbitrage politique
Prépare les ordres du jour du Conseil Communautaire*

Conseil d'exploitation tourisme

Services à la population et aux familles
Promotion et développement économique
Sports et coopération décentralisée
Culture et patrimoine
Santé et développement social
Aménagement du territoire
Environnement
Optimisation des ressources

LÉGENDE



Fonction réglementaire



Fonction stratégique



Fonction opérationnelle

Chaîne d'intégrité du document : 9F 21 C8 17 3B BB 25 13 38 43 B4 A3 E0 B7 EA 36
AR préfecture : 086-248600447-20250930-CC_2025_09_162-DE

Reçu en préfecture le : 08/10/2025
Publié le : 08/10/2025
Par : DAZAS Joël
Document certifié conforme à l'original
<http://publiact.fr/documentPublic/766309>

2025
loudunais

Page 7/60

L'EXÉCUTIF

L'exécutif est composé du président et de 6 vice-présidents. Le président dispose de pouvoirs propres conférés par la loi, ainsi que de compétences déléguées par le conseil communautaire.

Le bureau communautaire

Le bureau communautaire composé du président, vice-présidents et 12 membres élus par le conseil communautaire bénéficie de délégations de compétences du conseil communautaire pour pouvoir alléger le travail en Conseil de Communauté et fluidifier le rythme de travail avec les services. Il a également un rôle d'arbitrage sur des enjeux stratégiques.

LES COMMISSIONS

8 commissions thématiques débattent des enjeux transversaux des différentes politiques, proposent des orientations générales, et fixent, le cas échéant, le cadre de travail de groupes de travail plus opérationnels. Elles émettent également des avis consultatifs sur des affaires soumises au conseil communautaire. Elles sont présidées par le vice-président, ayant également délégation du président sur les mêmes thématiques (cf. trombinoscope de l'exécutif).

SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL 13 MEMBRES

Laurence MOUSSEAU, Gilles ROUX, Anne-Sophie ENON, Romain BONNET, Nathalie BASSEREAU, Monique VIVION, Bernard JAMAIN, Bruno BELIN, Olivier BRIAND, Christian MOREAU, Sylvie BARILLOT, Lysiane BERTON, Valérie GOUSSÉ (depuis le 02/04/2024).

CULTURE, PATRIMOINE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE 14 MEMBRES

Frédéric MIGNON, Pierre DUCROT, Nathalie BASSEREAU, Monique VIVION, Bernard JAMAIN, Evelyne VALENÇON, Patricia CHAMPIGNY, Olivier BRIAND, Alain ADHUMEAU, Bruno VERDIER donne délégation à Thierry GRAVELLE, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Philippe BATTY, Sylvie BARILLOT, Valérie GOUSSÉ (depuis le 02/04/2024).

SERVICES À LA POPULATION ET AUX FAMILLES 15 MEMBRES

Gilles ROUX, Laurence MOUSSEAU, Nathalie LEGEARD, Bernadette VAUCELLE, Marie FERRE, Romain BONNET, Nathalie BASSEREAU, Robert MONERRIS donne délégation à Marylène FLEURIAU, Evelyne VALENÇON, Bernard JAMAIN, Patrice FRANÇOIS, Louis ZAGAROLI, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Jérémie LANDRY, Lysiane BERTON.

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 16 MEMBRES

Marie-Jeanne BELLAMY (jusqu'en 04/2024), Gilles ROUX, Philippe RIGAULT, Jean-Louis DOUX, Marie-Pierre PINEAU, Nathalie BASSEREAU, Werner KERVAREC, Jean-Marc MUREAU, Pierre CHAUVIN, Jacques PROUST, Pascal BRAULT, Michel SERVAIN, Jean-François MARTIN, Philippe BATTY, Bernard SONNEVILLE-COUPÉ et Evelyne GOURDEAU (depuis le 25/06/2024).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 24 MEMBRES

Édouard RENAUD, Nicole BONNET, Michel JALLAIS, Marie-Pierre PINEAU, Nathalie BASSEREAU, Alain NOÉ, Jacky GUIGNARD, Jean-Paul FULNEAU, Régis SAVATON, Bernard JAMAIN, Quentin SIGONNEAU, Werner KERVAREC, James GARAUULT, Bernard SONNEVILLE COUPÉ, Patrice FRANÇOIS, Isabelle FRANÇOIS, Olivier BRIAND, Alain ADHUMEAU, Pierre CHAUVIN, Michel SERVAIN, Bruno VERDIER donne délégation à Thierry GRAVELLE, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Lysiane BERTON, Francis SICLET.

ENVIRONNEMENT 21 MEMBRES

Bruno LEFEBVRE, Jean-Pierre JAGER, Nicole BONNET, Sandrine LAMBERT, Jacques VIVIER, Nathalie BASSEREAU, Alain NOÉ, Monique VIVION, Jacky GUIGNARD, Jean-Paul FULNEAU, Régis SAVATON, Bernard JAMAIN, Claude SERGENT, Jean-Marc MUREAU, Patrice FRANÇOIS, Isabelle FRANÇOIS, Jean-Claude AUBINEAU (jusqu'en 04/2024), Jacques PROUST donne délégation à Catherine BRILLAUT, Pascal BRAULT, Michel SERVAIN, Philippe BATTY, Sylvie BARILLOT.

OPTIMISATION DES RESSOURCES 14 MEMBRES

Édouard RENAUD, Laurence MOUSSEAU, Jean-Louis DOUX, Romain BONNET, Nathalie BASSEREAU, Robert MONERRIS, Evelyne VALENÇON, Quentin SIGONNEAU, Claude SERGENT, James GARAUULT, Jean-Marc MUREAU, Louis ZAGAROLI, Jean-Claude AUBINEAU (jusqu'en 04/2024), Christian MOREAU, Werner KERVAREC.

CONSEIL D'EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS 15 MEMBRES

Collège communautaire :

Sylvie BARILLOT Présidente, Frédéric MIGNON, Vice-Président, Alexandra BAULIN-LUMINEAU, Werner KERVAREC, Bernard JAMAIN, Édouard RENAUD, Philippe RIGAULT, Evelyne VALENÇON (depuis le 25/06/2024).

Collège des représentants touristiques :

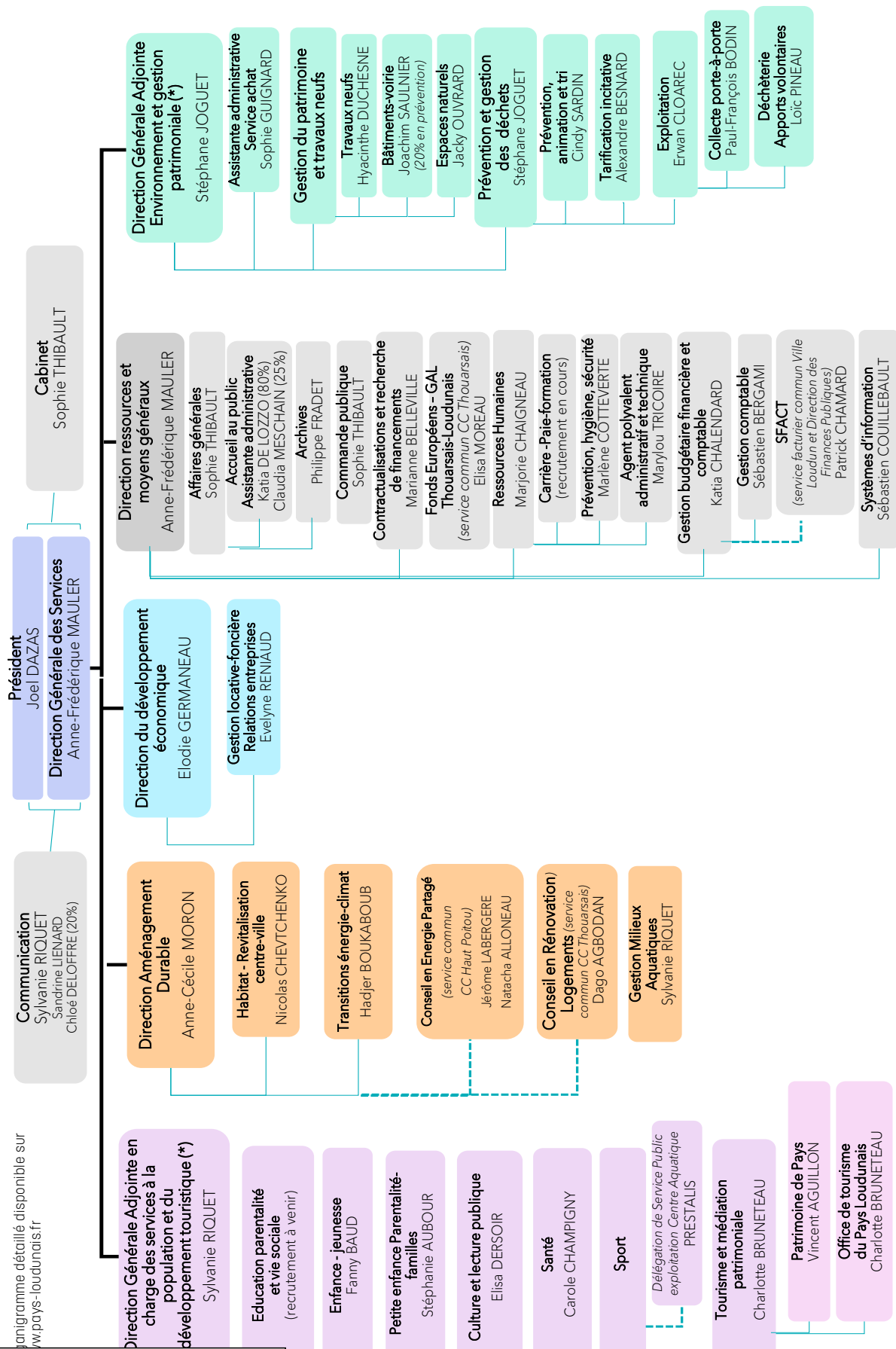
Représentant « vignerons » : Damien ROBERT Vice-Président, représentant « Produits du terroir » : Louis ZAGAROLI, représentant « Restaurateurs » : Christophe BAILLARGEANT, représentant « Activités de loisirs » : Pierre-Antoine BARBOT, représentant « Associations touristiques » : Michel CHOLET, représentant « Hébergeurs » : Claudine GERMOND, représentant « Patrimoine » : Sébastien VEYRIN-FORRER.

La conférence des maires

Elle est composée des 45 maires du territoire ainsi que des vice-présidents non-maires. Elle se réunit au maximum 4 fois/an pour donner son avis sur les projets structurants pour le territoire ou impactant les compétences communales et intercommunales (aménagement du territoire, projet de territoire, pacte financier et fiscal...). Elle doit permettre de renforcer le dialogue entre les maires et la communauté de communes ainsi que la cohérence des actions sur le territoire.

ORGANISATION DES SERVICES

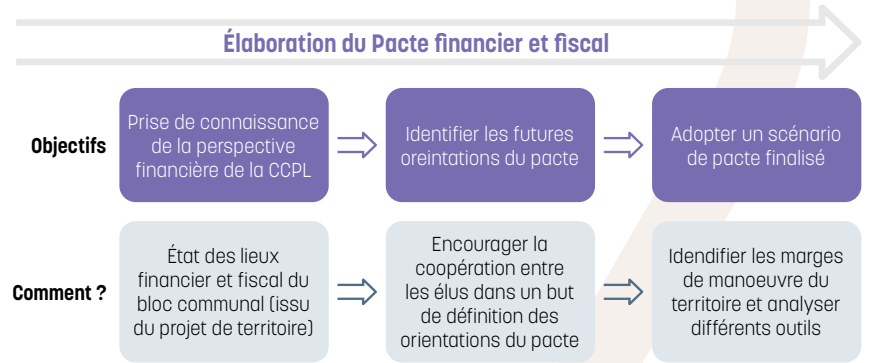
Organigramme au 31 décembre 2024



PACTE FINANCIER ET FISCAL

Adopté en décembre 2022, il régit les relations financières entre la communauté de communes et des communes membres, dans l'objectif de réflexion concertée face à la raréfaction de la ressource et à la baisse des dotations de l'État.

Il a pour objet de déterminer conjointement les leviers de financement mobilisables compte tenu des ambitions du projet de territoire et, de l'enjeu du maintien à un niveau satisfaisant de l'autofinancement de la CCPL.



La finalité du pacte

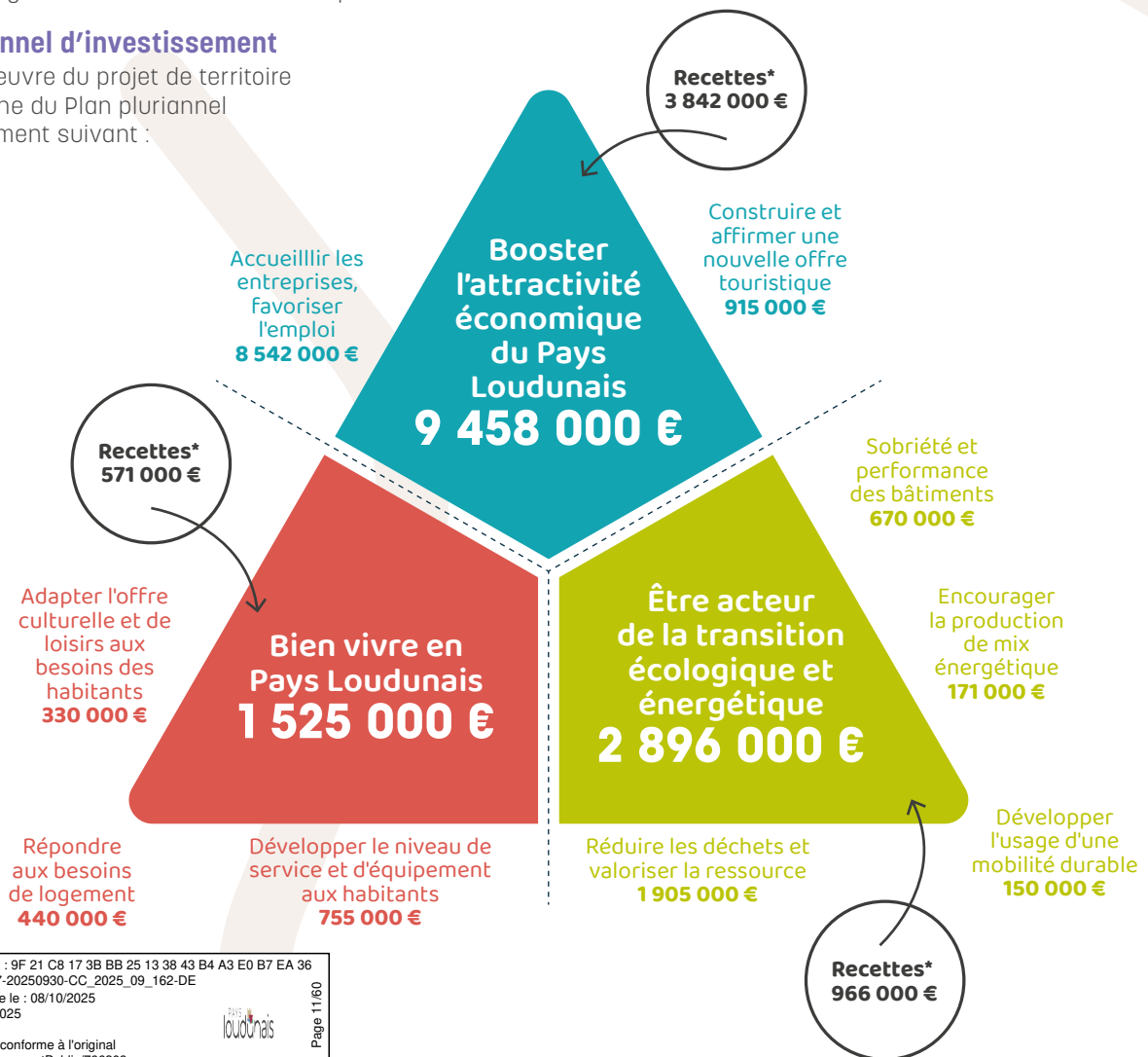
- Accompagner le développement du territoire en trouvant de nouvelles marges de manœuvre pour la réalisation du projet de territoire ;
- Améliorer le niveau de solidarité financière et fiscale sur le territoire ;
- Maximiser le niveau des indicateurs financiers dans un but d'optimisation des ressources.

Les leviers adoptés au sein du pacte

- Fixation dans l'attribution de compensation de l'enveloppe de FPIC complémentaire laissée à l'EPCI en 2022 ;
- Refacturation des futurs services communs via imputation sur l'attribution de compensation ;
- Reversement partiel de la taxe d'aménagement à la CCPL ;
- Partage de la taxe sur le foncier bâti perçue sur les zones (bases futures) avec la CCPL ;
- Mise en place d'un règlement de fonds de concours ;
- Hausse fiscale modérée (TFB, TFNB, CFE) ;
- Activation de la taxe de séjour ;
- Accompagnement de la montée en compétences de CCPL.

Plan Pluriannuel d'investissement

La mise en œuvre du projet de territoire s'accompagne du Plan pluriannuel d'investissement suivant :



ACCOMPAGNEMENT FINANCIER



MOYENS HUMAINS

2 agents :

- Chargée de Contractualisation et recherche de financements
- Chargée de mission « Fonds Européens » et animatrice du Groupe d'Action Locale du Thouarsais et du Loudunais – poste mutualisé avec la Communauté de communes du Thouarsais.



MISSIONS DU SERVICE

Depuis septembre 2023, la Communauté de communes a créé un nouveau service d'ingénierie financière au profit des communes et de l'intercommunalité pour accompagner le développement des projets répondant aux priorités du projet de territoire.

- ▶ Piloter et suivre les politiques contractuelles avec l'État, la Région, le Département ainsi que le programme européen Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) Thouarsais-Loudunais.
- ▶ Rechercher les subventions et financements, suivre et accompagner les 45 communes et la Communauté de communes au montage des plans de financement des projets.
- ▶ Développer et mobiliser un réseau avec les partenaires institutionnels et financiers pour subventionner les projets communautaires et communaux répondant aux enjeux du projet de territoire.

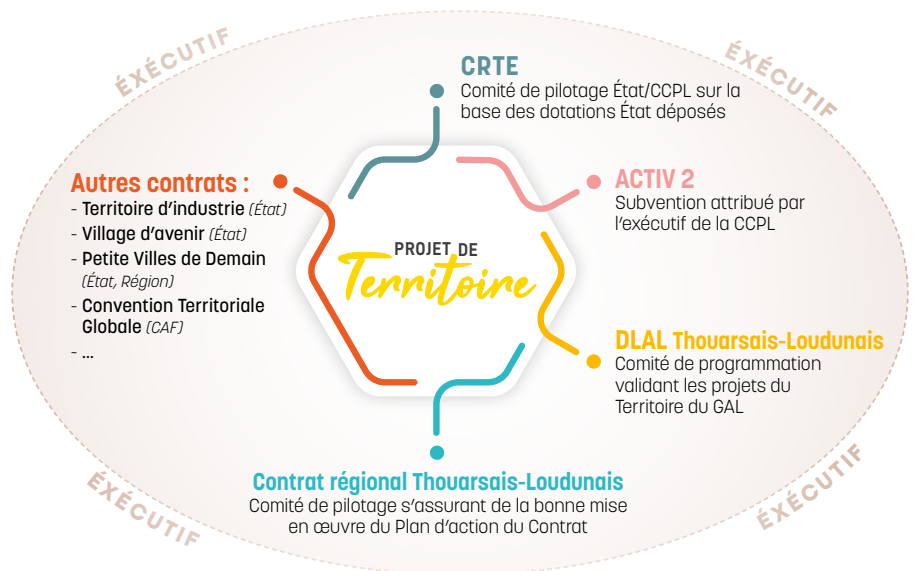
LA CONTRACTUALISATION OBTENTION DE FINANCEMENTS

La Contractualisation, un outil facilitateur à l'obtention des financements et créateur de synergies pour le développement du Pays Loudunais.

La Communauté de Communes du Pays Loudunais a signé une douzaine de contrats de financements avec différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département) pour l'accompagner dans le développement de leurs projets économiques et écologiques.

Ces partenariats ont pour objet de faciliter l'obtention des aides financières des partenaires.

EN 2024, 72% DES PROJETS DU PAYS LOUDUNAIS SONT INTÉGRÉS DANS UN CONTRAT DE FINANCEMENT



ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DES COMMUNES

Près de 60 % des opérations réalisées par les communes ont été accompagnés par le service Ingénierie financière entre septembre 2023 et décembre 2024.

TAUX D'AIDE MOYEN SUR LE PAYS LOUDUNAIS EN 2024

Année	CCPL	Communes et leurs groupements	Pays Loudunais
2023	39%	42%	41%
2024	50%	45 %	46%

LES FINANCEMENTS EN PAYS LOUDUNAIS EN 2024

Pour 2024, le territoire du Pays Loudunais a obtenu plus de 8 millions de subventions dont 3 millions d'Euros pour la Communauté de communes du Pays Loudunais et 5 millions d'euros pour ses communes et ses groupements.

Ces subventions ont permis notamment de :

Bien vivre en Pays Loudunais

- ▶ **Aménagement urbain**
 - Aménagement de centres-bourgs (Saix, Sammarçolles).
 - Aménagements, sécurisation et valorisation de l'entrée de bourg - Rue de la pierre levée - RD 19 (Moncontour).
- ▶ **Revitalisation de la ville centre**
 - Revitalisation du centre-ville de Loudun dont l'OPAH-RU (CCPL).
- ▶ **Logements**
 - Création de 2 logements au Verger-sur-Dive et d'une salle associative (La Grimaudière).
- ▶ **Parcours éducatif « 0-11 ans »**
 - Déploiement de la politique enfance-jeunesse (CCPL).
 - Aménagement, entretien des écoles (Communes).
- ▶ **Garde individuelle et collective de la petite enfance**
 - Maison d'assistants maternels (Bournand).
- ▶ **Animation locale et socio-culturelle et offres culturelles**
 - Aménagement et sécurisation de l'espace Saint-Martin en un lieu culturel - Phase 1 (Roiffé).
 - Festival du Livre Jeunesse en Pays Loudunais, Lecture Publique (CCPL).
- ▶ **Offre de soin**
 - Maisons de santé de Loudun et des Trois-Moutiers (CCPL).

Booster l'attractivité économique

- ▶ **Accueil des entreprises - Emploi**
 - Réflexion pour la création d'une nouvelle zone industrielle (CCPL).
 - Étude de Maitrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du Centre d'accueil des Entreprises (CCPL).
- ▶ **Accueil des entreprises - Emploi**
 - Déploiement de la stratégie touristique dont la Stratégie de communication territoriale du Pays Loudunais (CCPL).
 - Restauration du Patrimoine (Communes).

Participer à la transition écologique et énergétique

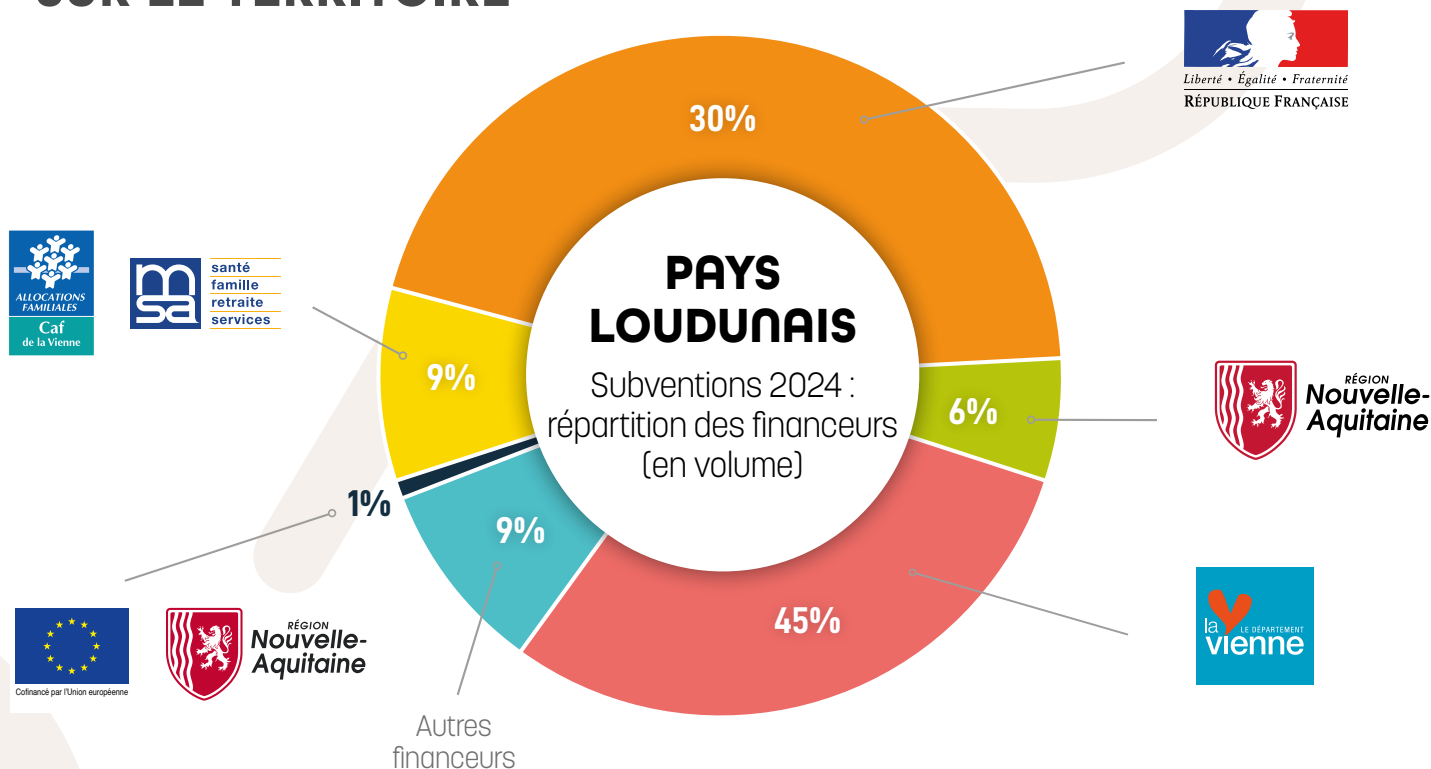
- ▶ **Sobriété et performance des bâtiments**
 - Réhabilitation et rénovation énergétique d'ancienne école en un usage multifonctionnel (Angliers).
- ▶ **Encourager la production d'énergies renouvelables, favoriser un « mix énergétique »**
 - Réfection de la toiture de l'ancienne école (panneaux solaires) (Messemé).
- ▶ **Réduire les déchets et valoriser la ressource**
 - Plan de gestion des biodéchets (CCPL).

46%
taux d'aide moyen
en Pays Loudunais

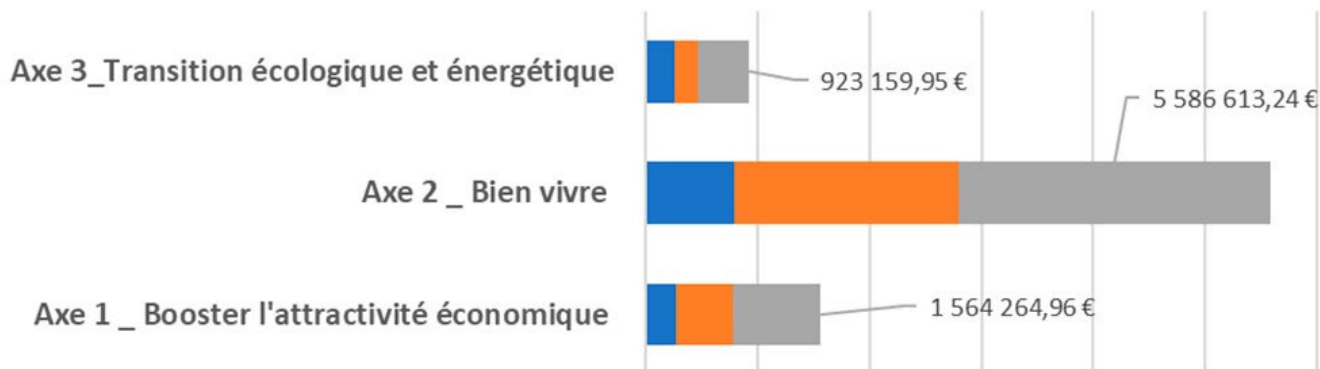
LES FINANCEURS



RÉPARTITION DES FINANCEURS SUR LE TERRITOIRE



PAYS LOUDUNAIS : REPARTITION FINANCIERE DES SUBVENTIONS SELON LES AXES DU PROJET DE TERRITOIRE (en valeur)



	Axe 1 _ Booster l'attractivité économique	Axe 2 _ Bien vivre	Axe 3 _ Transition écologique et énergétique
■ CCPL	528 901,79 €	1 569 882,37 €	517 432,00 €
■ Communes	1 035 363,17 €	4 016 730,87 €	405 727,95 €
■ Pays Loudunais	1 564 264,96 €	5 586 613,24 €	923 159,95 €

La concrétisation des ambitions

PRÉSENTATION DE L'AVANCEMENT DES PROJETS

A/ BOOSTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU PAYS LOUDUNNAIS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vice-président en charge de la promotion et du développement économique : Joël DAZAS



MOYENS HUMAINS

2 agents :

- Directeur du service développement économique 80% temps partiel
- Responsable de service temps complet : gestion immobilière des biens à caractère économique/ relations réseaux entreprises, actions de développement économique, circuits courts.



MISSIONS DU SERVICE

Le service développement économique propose un accompagnement de proximité personnalisé et une offre adaptée de services :

Accueil des porteurs de projet

- ▶ Accompagnement au montage de projet et à la constitution des dossiers.
- ▶ Recherche de solution de financement.
- ▶ Mise en relation avec les partenaires.
- ▶ Prospection foncière et immobilière.

Animation économique

- ▶ Analyse du tissu économique.
- ▶ Promotion du territoire.
- ▶ Participation à des salons.
- ▶ Actions de communication.
- ▶ Animation du réseau, Club des entreprises.
- ▶ Suivi des actions en liens avec les circuits courts.

Gestion immobilière

- ▶ Parc locatif de bâtiments artisanaux et de bureaux.
- ▶ Ventes de terrains et bâtiments à vocation économique.
- ▶ Suivi des projets immobiliers de la CCPL : pépinière d'entreprises, réhabilitation du Centre d'accueil des entreprises et des ateliers relais.

PÉPINIÈRE ET CAE

UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS LOUDUNNAIS



À travers sa première orientation stratégique, la collectivité affirme clairement sa volonté de mobiliser l'ensemble des leviers à sa disposition pour accompagner la croissance des entreprises locales et encourager l'implantation de nouvelles activités sur le territoire.

L'année 2024 a marqué une étape décisive dans la concrétisation du projet.

- En début d'année, la phase esquisse a été retravaillée pour aboutir à un Avant-Projet Sommaire (APS), puis à un Avant-Projet Définitif (APD), validé en septembre 2024 ;
- Les diagnostics techniques du bâtiment du CAE ont été finalisés au cours de l'année ;
- Les permis de construire ont été déposés, permettant d'enclencher la phase opérationnelle du projet dès l'année suivante.

Dans cette dynamique, la création d'une pépinière d'entreprises sur le site du Viennopôle à Loudun constitue l'un des projets phares du territoire. Pensée comme un véritable catalyseur de l'écosystème entrepreneurial, cette structure vise à favoriser les coopérations, les échanges et les synergies entre les acteurs économiques. Elle offrira un environnement propice à l'émergence de projets collectifs, à la mutualisation des ressources.

Les objectifs du projet sont multiples et complémentaires :

- Accompagner les entreprises dans leur parcours immobilier jusqu'à leur autonomie ;
- Offrir une solution immobilière souple, continue et accessible pour encourager la création d'entreprises et les initiatives privées ;
- Animer le site afin de stimuler les échanges, les collaborations et l'émulation collective ;
- Intégrer pleinement les principes d'éco-conception dans la réhabilitation et les nouvelles constructions.

Une implantation fonctionnelle au cœur du CAE

Le rez-de-chaussée du Centre d'Activités Économiques (CAE) accueillera le service Développement économique de la CCPL, installé dans deux bureaux dédiés complétés par un espace d'accueil ouvert au public et aux porteurs de projet.

À proximité immédiate, une salle de réunion équipée pour la visioconférence d'une surface de 27 m² sera mise à la location pour les réunions de travail, les rencontres partenaires ou les entretiens professionnels.

Les occupants du bâtiment bénéficient également d'une salle de pause commune de 32 m², pensée comme un lieu de convivialité et d'échange informel, favorisant les synergies et les échanges entre structures hébergées.

Un étage dédié au travail collaboratif et à l'accueil d'activités économiques

À l'étage du Centre d'Accueil des Entreprises, les aménagements seront pensés pour favoriser la diversité des usages professionnels et



soutenir les dynamiques entrepreneuriales locales. L'étage comprend notamment un espace de coworking de 32 m², accessible aux indépendants, télétravailleurs ou porteurs de projets, offrant un environnement de travail flexible, connecté et propice aux échanges.

Une salle de conseil de 118 m², modulable, pourra accueillir jusqu'à 70 à 80 personnes. Cet espace, adapté à l'organisation de réunions plénières, d'ateliers, de formations ou d'événements économiques, est un outil stratégique au service de l'animation du territoire.

Les utilisateurs du site disposent également d'un espace reprographie pour les besoins d'impression et de bureautique partagés.

Enfin, quatre bureaux à louer, d'une superficie moyenne de 15 m² chacun, sont proposés aux entreprises, aux associations ou aux professionnels souhaitant s'installer dans un environnement dynamique, fonctionnel et mutualisé.

Une attention particulière est portée à l'aménagement des abords du site : stationnement repensé, création de places pour véhicules, bornes de recharge électrique, et stationnements vélos, dans une logique de développement durable.

Le groupement Poggi Architecture assure la maîtrise d'œuvre de cette opération ambitieuse. Le budget prévisionnel s'élève à 3 550 000 euros (hors maîtrise d'œuvre, missions annexes et prime de concours).

Le démarrage des travaux est prévu pour l'été 2025, avec pour ambition de doter le territoire d'un outil structurant au service de son développement économique durable.



CHIFFRES CLÉS

de l'emploi en Pays Loudunais



4 277

SALARIÉS EN 2024

stable par rapport à 2023

(hors agriculture, administration publique, éducation marchande et salariés à domicile employés par un particulier).



13 761

RECRUTEMENTS EN 2024

dont 32,2% en intérim

Types de recrutements sur le territoire en 2024 :

Agriculture	1579	+0,1%
Industrie	218	-8,0%
Construction	126	-19,7%
Commerce	456	-12,6%
Services	6955	-4,4%



6,6% DE CHÔMAGE

en 2024 (6,7% en 2023)

Taux national en déc. 2024 : 7,1 %

En 2024, le pays loudunais affiche un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale de 0,5%. Les effectifs salariés sont stables par rapport à 2023.

Il est à noter une forte baisse des recrutements dans la construction et le commerce ainsi que dans l'industrie, dans une moindre mesure.

Source Observatoire de l'emploi France travail

COOPÉRATION INTERTERRITORIALE LE LOUDUNAIS ET LE THOUARSAIS UNIS AUTOUR DU PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Dans le cadre du programme national Territoires d'industrie, les Communautés de communes du Pays Loudunais (CCPL) et du Thouarsais ont engagé une dynamique de coopération visant à renforcer l'attractivité économique de leurs territoires respectifs. Cette collaboration s'inscrit dans une volonté partagée de déployer des actions ciblées en faveur du développement industriel, de l'emploi local et de la transition écologique.

Pour le Pays Loudunais, cette démarche conjointe représente une opportunité stratégique : elle permet non seulement de mutualiser les réflexions autour des problématiques de l'emploi et de la formation, mais également de favoriser l'émergence de projets communs répondant aux besoins spécifiques des entreprises locales. Ce travail collectif permet de structurer une réponse plus cohérente et plus ambitieuse aux enjeux du territoire, en s'appuyant sur des expertises croisées et des ressources partagées.

Par ailleurs, cette collaboration facilite l'accompagnement des entreprises loudunaises dans la mobilisation de dispositifs de soutien nationaux, tels que le Fonds vert. Ce fonds, mis en place par l'État, vise à accélérer la transition écologique dans les territoires, en finançant des projets portés par les collectivités locales, les établissements publics ou les entreprises. Il intervient notamment dans les domaines de la rénovation énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire ou encore de la prévention des risques environnementaux.

En intégrant cette dynamique Territoires d'industrie, le Pays Loudunais se positionne ainsi comme un acteur engagé et coopératif au service de son tissu économique, de sa transformation écologique et de l'emploi local.

ZONES D'ACTIVITÉS

RENOUVELLEMENT DU FONCIER ZAE ET INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS DU PAYS LOUDUNAIS

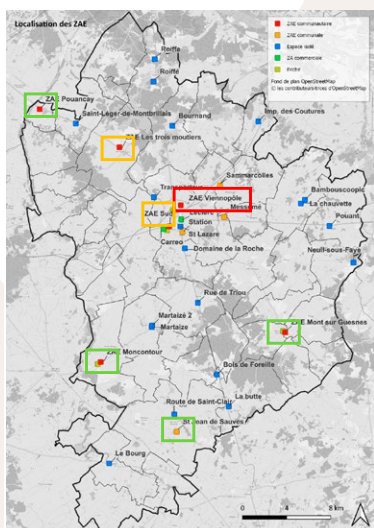


Les conclusions de l'étude menée avec le cabinet CRAFT ont été livrées après une série d'entretiens avec les entreprises sur les usages actuels et futurs de leur foncier, occupé, ou délaissé, lors de la conférence des maires du juin 2024, et adopté en conseil communautaire

Le Loudunais dispose à présent d'une structuration de ces zones d'activités répondant aux besoins fonciers

manquants et mettant en valeur la reprise du foncier existant. Elles sont qualifiées en trois types :

- Zones majeures : situées sur les grands axes, elles concentrent beaucoup d'entreprises et ont un rayonnement régional ou national.
- Zones d'équilibre : proches des axes secondaires, elles regroupent plusieurs entreprises à l'échelle intercommunale.
- Zones de proximité : en dehors des grands axes, elles couvrent les besoins locaux des communes.



Où implanter les entreprises selon leurs typologies ?

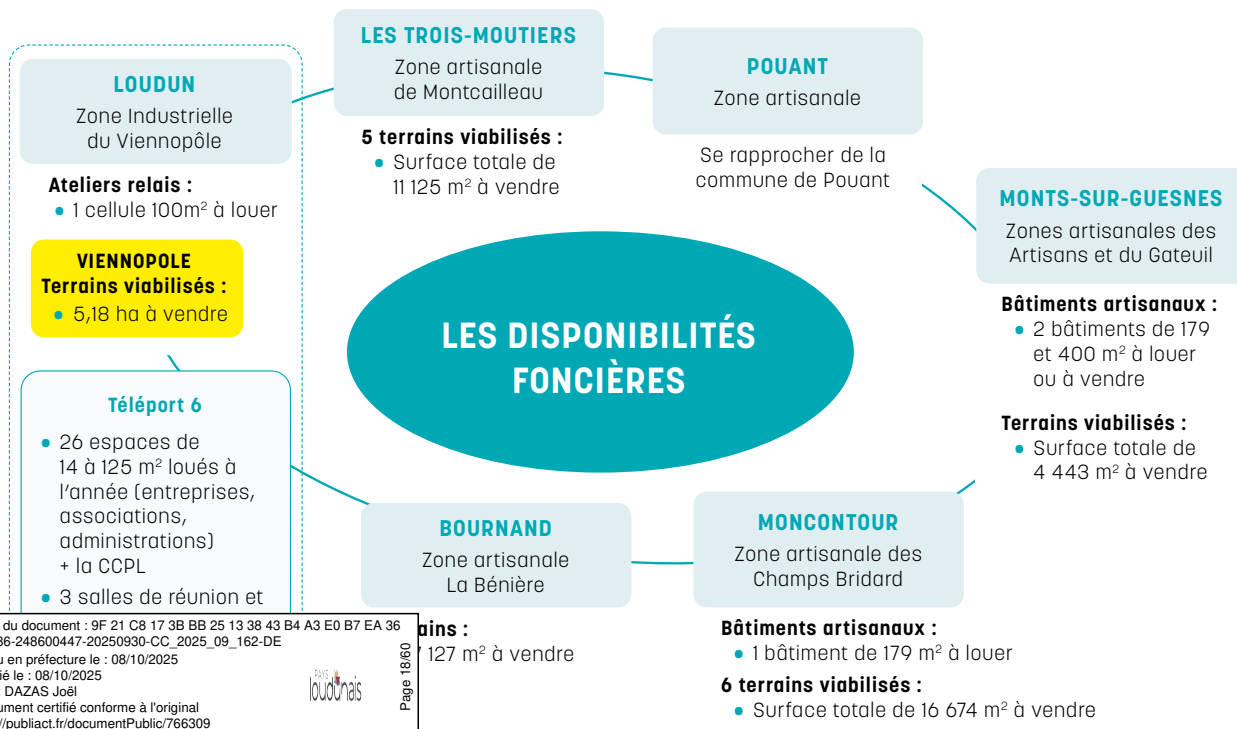
- Premier choix ●
- Second choix ●
- Incompatible ●

	Enveloppes urbaines (centralités)	Dent creuse en ZAE	Terrains à bâtir en extension de ZAE	Friche d'activité / site foncier isolé	Conditions d'implantation
Petite industrie / artisanat de fabrication	●	●	●	●	En priorité dans les dents creuses repérées en ZAE > libérer ce foncier
Industrie lourde	●	●	●	●	Les disponibilités foncières actuelles sont de petite taille. Un besoin d'extension pour ces activités.
Logistique / Transport / Entreposage	●	●	●	●	Les plus petites entreprises devraient pouvoir trouver leur place en densification de l'existant
Commerce de gros / Petite logistique	●	●	●	●	Seules les activités tertiaires et de services en lien direct avec les ZAE seraient à admettre en ZAE : experts-comptables, restaurants d'entreprises ...
Services tertiaires	●	●	●	●	
Services aux particuliers / Restauration / petit commerce	●	●	●	●	

LES ZA ET LA ZI DU VIENNOPOLE

La Communauté de communes est propriétaire de fonciers viabilisés sur 4 zones artisanales et 1 zone industrielle. La collectivité propose une offre immobilière de location et de vente sur les zones d'activités économiques afin de répondre aux demandes d'installation des entreprises sur le territoire.

Tarif de vente pour toutes les zones d'activités du territoire : 5 euros HT/ m².



CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE À LOUDUN



Conciliation entre développement économique et sobriété foncière : un nouvel élan pour le Viennopôle.

L'accueil de nouvelles activités économiques demeure une priorité stratégique, notamment dans un contexte de forte pression foncière sur la principale zone d'activité du territoire : la zone industrielle du Viennopôle de Loudun. Un inventaire complet des zones d'activités économiques (ZAE), réalisé en 2023-2024, a confirmé un constat sans appel : la ZI est quasiment saturée. Les derniers fonciers encore disponibles, propriétés de la CCPL, sont en cours de cession et seront bientôt occupés.

Dans le même temps, deux des entreprises les plus structurantes du territoire, déjà installées sur le Viennopôle, font état de besoins d'extension pour accompagner leur développement. Or, leur environnement immédiat ne permet aucune opportunité d'agrandissement.

Face à cette situation, et sous l'impulsion de sa stratégie de développement économique, la collectivité a engagé la création d'une nouvelle zone d'activité industrielle. Ce projet se positionne comme une réponse concrète et cohérente aux besoins exprimés par les acteurs économiques locaux, en offrant une réserve foncière immédiatement mobilisable et bien desservie par les infrastructures routières.

Ces investigations ont permis de poser les bases d'un projet plus finement intégré, respectueux de son environnement et conforme aux prescriptions de la législation environnementale en vigueur. Grâce à ces éléments, l'année 2024 marque le démarrage de la conception opérationnelle de la future zone, dont les contours ont été ajustés pour répondre à la fois aux besoins des entreprises et aux exigences de sobriété foncière et de durabilité.

Les enjeux écologiques, agricoles, paysagers, ainsi que les recommandations, ont été travaillés en collaboration avec le cabinet Audicce.

À l'échelle de la zone, le projet risque d'accentuer les pertes de richesse et la diminution de la dynamique agricole, notamment par une réduction de la Surface Agricole Utile (SAU).

La poursuite du projet nécessitera la mise en place de mesures ERC (Éviter-Réduire-Compenser), impliquant des investissements financiers importants, en particulier pour la compensation agricole collective.

LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

On dénombre environ 3248 entreprises sur le Pays Loudunais avec un nombre de créations en augmentation : 239 créations en 2024 dont 81% d'entreprises individuelles (dont les micro entreprises) et 19 % en société (SAS, SARL...).

Sur le Pays Loudunais, les porteurs de projets pour des créations/reprises d'entreprises sont reçus pour un premier rendez-vous par le service développement économique. Ensuite ils sont dirigés vers les Chambres consulaires (Chambre des métiers et de l'Artisanat ou la Chambre des commerces et d'industrie), missionnées spécialement par la Région pour l'accompagnement de ces porteurs.

Dans ce cadre, des réunions d'information à la création/reprise d'entreprises sont organisées dans les locaux de la CCPL en partenariat avec la Chambre de commerce et la Chambre des Métiers. Il se tient environ une réunion tous les trimestres.

Participation au Forum Emploi de Loudun organisé par la Mission Locale et France Travail le 1^{er} octobre 2024.

Accompagnement des entreprises en projet de développement en lien avec les services de la Région.

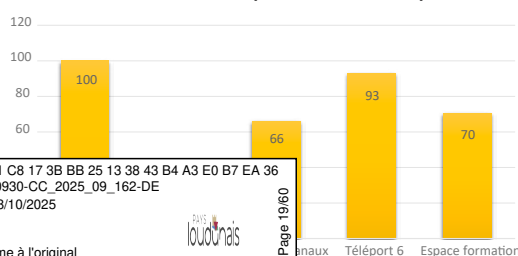
Les aides aux entreprises 2024 :

INITIATIVE VIENNE	
Prêt 0%	Sub'Emploi
4 dossiers dont 1 PH et 3 PHS	
28 000 €	
AIDES RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE (SRDEII)	
TPE	INDUSTRIES
1 dossier financé	1 dossier subventionné : aide à l'investissement
4 493 €	67 800 €
Dispositif d'aide aux TPE - CCPL	
1 entreprise soutenue	
1 914 €	

FOCUS L'OCCUPATION DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DE LA CCPL



Immobilier locatif économique CCPL - Taux occupation 2024



CONSTRUIRE ET AFFIRMER UNE NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE

OFFICE DE
TOURISME

Vice-présidente en charge de la promotion et du développement touristique : Sylvie BARILLOT



MOYENS HUMAINS

10 agents :

En 2024, l'équipe permanente s'est renforcée afin de répondre à la stratégie touristique : création d'un nouveau service « Commercialisation ».

7 Agents titulaires (1 cadre A ; 6 catégorie C) et 3 contractuels (1 catégorie A ; 2 catégories B)

MISSIONS
DU SERVICE

Assurer la promotion du territoire

- Connaître l'offre touristique du territoire et des alentours
- Participer à des salons touristiques et événementiels
- Mener des actions de communication

Assurer l'accueil des clients

- Accueil personnalisé et conseil en séjour adapté
- Inciter le client à rester sur le territoire

Animer le réseau
des socio-professionnels

- Mettre en place une relation avec chaque prestataire touristique
- Proposer des services d'accompagnement

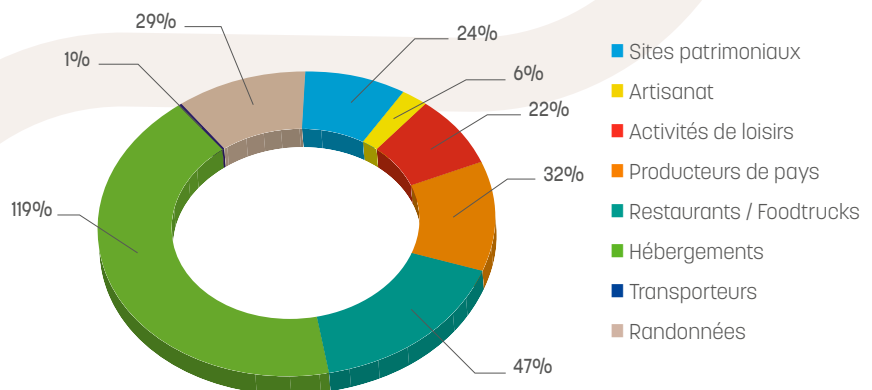
Développer l'offre touristique

- Développer les partenariats (CD86, Région, Territoires voisins...)
- Travailler avec les prestataires en ateliers thématiques
- Développer les animations

Commercialiser l'offre

- Développer le service billetterie en ligne
- Créer des séjours groupe et les vendre
- Faire le suivi des ventes de prestation

L'OFFRE TOURISTIQUE EN LOUDUNAIS



251 prestataires touristiques en 2024 contre 229 en 2023.

45% de l'offre est représentée par les **sorties** (sites touristiques, activités, producteurs et artisanat). En augmentation de 8% par rapport à 2023.

47,4% de l'offre touristique sur le Loudunais est composée d'**hébergements** ce qui est comparable à 2022.

INDICATEURS TOURISTIQUES



10 540 VISITEURS accueillis en 2024

-2% par rapport à 2023

L'année 2024 a été semblable à l'année 2023 : des ailes de saisons très plébiscitées par les vacanciers et les mois estivaux boudés avec une météo capricieuse. Les Français sont partis plus souvent en week-end, on note une légère hausse de la clientèle étrangère.



1 303 009 NUITÉES en 2024 (dont 1 002 104 nuitées au Center Parcs)

+13% par rapport à 2023

Les chiffres de la saison 2024 montrent une hausse significative de la fréquentation des hébergements touristiques du Pays Loudunais par rapport à 2023. En 2024, l'Office de tourisme du Pays Loudunais a accompagné les hébergeurs dans la qualification de leur offre :

- 8 classements ont été effectués en 2023 contre 18 en 2023
- 21 nouveaux projets d'accompagnements personnalisés
- 3 nouveaux « Accueil Vélo » + 1 renouvellement
- 9 accompagnements numériques
- 5 packs photos et 2 packs vidéos



20 DATES D'ANIMATIONS (Secrets de Pays, le programme de visites, Invitations des vignerons, VVR et JEP)

contre 36 en 2023, sans compter les visites guidées individuelles et groupes : 1 807 personnes ont participé aux visites proposées par l'OT (visite de ville de Loudun, donjon de Moncontour, Tour Carrée de Loudun). 40 participants aux Secrets de Pays, 18 enfants aux ateliers, 200 personnes à la fête de l'écotourisme, 1 300 aux Invitations des vignerons, 300 à Vignes Vins randos.

2 925 € DE RECETTES +39 points par rapport à 2022

Cette augmentation s'explique par la diversité de l'offre boutique notamment avec l'achat de nouveaux livres locaux en 2023.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

LES PRINCIPAUX PROJETS



Depuis la validation de la stratégie touristique globale en juillet 2023, le travail de l'équipe de l'Office de tourisme se décline autour des 4 axes :

1. Construire et développer l'offre d'activités autour des 3 atouts majeurs du Loudunais qui en font son ADN à savoir :
 - a. Le patrimoine castral
 - b. L'œnotourisme
 - c. L'offre de nature : randonnées, grandes itinérances
2. Organiser, structurer, professionnaliser l'offre et les acteurs
3. Impliquer la population et les acteurs locaux
4. Rendre plus visible le territoire : promotion, communication

Les principaux projets 2024

- **La Dive** : une gouvernance a été trouvée afin que les 3 EPCI puissent travailler ensemble sur le développement touristique durable de la rivière.
- **Le Pé de Jojo** : le sentier a été réaménagé en 2024 et permet de partir à la découverte des oiseaux de nos jardins à travers un parcours mobilisant nos sens.
- **Le développement du Tourisme durable** dans le cadre du contrat régional ACTT (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques) auprès des acteurs du tourisme et de la population.
- **Le renouvellement du classement en catégorie II de l'Office de tourisme**, gage d'un accueil et de services de qualités auprès de la clientèle.
- **La structuration du service commercialisation** dans le but d'obtenir la licence de commercialisation auprès d'ATOUT France.
- **Le concours photo** sur Instagram à destination de la population locale sur la thématique du « Patrimoine Castral ».
- **Le recrutement d'une agence de communication** pour 3 ans : Com' Together pour définir la nouvelle identité visuelle de l'OT.

LES PERSPECTIVES 2025

- **Le projet d'aménagement touristique durable de la Dive** en partenariat avec la Communauté de communes du Thouarsais et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.
- **La modernisation des sentiers**
Le sentier du Pé de Jojo à Loudun est programmé en 2025 suivi du sentier des Lavois à Moncontour, puis des Sentes de Fondoire à Guesnes.
- **L'écriture du Schéma de la randonnée du Pays Loudunais**
Le cabinet Semelles au vent a été recruté en juillet 2024 pour réaliser un diagnostic de nos sentiers et les hiérarchiser. Cette hiérarchisation va permettre de travailler avec les communes sur les points à améliorer pour augmenter la qualité de service de nos randonnées.
- **Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'OTPL est un Service Public Industriel et Commercial**
Développement de l'offre de billetteries et création de séjours groupes et scolaires via un logiciel en ligne WELOGIN.
- **Le lancement d'un concours ambassadeurs du Loudunais**
2^e édition du concours photos sur le réseau « Instagram ».
- **Accueil des nouveaux habitants**
Travail sur un programme d'accueil basé sur différents rendez-vous pour découvrir le territoire et faire connaissance.
- **Poursuite de l'accompagnement de l'Office de tourisme par l'agence de communication Com' Together** dans le déploiement de la nouvelle marque territoriale avec le soutien financier de l'Europe.

LES INDICATEURS ADMINISTRATIFS

- 1 **lancement** de saison
- 5 **conseils** d'exploitation
- 2 **éducateurs**
- 1 **apéro** des pros

COMMUNICATION

- 5 000 **guides** touristiques
- 1 000 **dépliants** des Journées Européennes du Patrimoine



1 104 223 VISITEURS

- 1 002 104 visiteurs au **Center Parcs**.
- 68 421 visiteurs pour le **patrimoine castral**.
- 19 804 joueurs **Terra Aventura**.
- 13 894 visiteurs autres (loisirs, producteurs...).
- 2 722 **emplois privés et publics** liés au secteur du tourisme et des loisirs, soit 14% des emplois salariés privés du territoire.

VALORISATION PATRIMONIALE

Vice-président en charge de la gestion et valorisation des déchets, des ressources en eau et du patrimoine forestier : Frédéric MIGNON



MOYENS HUMAINS

1 agent :

- animateur patrimoine



MISSIONS DU SERVICE

Sauvegarder et valoriser les patrimoines de pays et naturel

- ▶ NéOdyssée patrimoine néolithique
- ▶ Odyssée blanche – mise en valeur des sources

Diversifier l'offre touristique en créant des sentiers aménagés

- ▶ Route touristique du vignoble
- ▶ Randonnée pédestre 20 circuits entretien balisage
- ▶ Sentiers découvertes : création et entretien mobiliers

Améliorer le cadre de vie, renforcer la biodiversité

- ▶ Odyssée verte : plan ARBRES 86
- ▶ Création de conservatoires fruitiers – banques végétales

Gestion forestière

- ▶ Gestion de 140 hectares appartenant à la CCPL. Gestion ONF vente de bois de chauffage – accueil du public et préservation de la biodiversité

Inventaires patrimoniaux et édition

- ▶ Promotion du patrimoine par le biais d'éditions et d'inventaires

PATRIMOINE NÉOLITHIQUE



Accompagnement des projets scientifiques menés par les archéologues

- Accueil des fouilles archéologiques d'août 2024 à Saint-Léger-de-Montbrillais – 1 visite de restitution élus et partenaires. 3 visites grand public. Au total, plus de 180 personnes accueillies pour cette session 2024.
- Entretien des 12 sites mégalithiques par les agents du service des espaces naturels.
- Accompagnement d'une session lithique dans le cadre du PCR de Vincent ARD – les haches polies du Loudunais en roche verte (jadéite, éclogite...) – 3 jours au musée de Loudun.
- Rédaction des bilans PCR 2024 – coordination de l'axe 5 – inventaire et mise en valeur des collections et des sites dans le cadre du PCR de Vincent ARD (CNRS Toulouse).

Médiation et mise en valeur

- Site mégalithique de Saint-Laon – la restauration et la mise en sécurité du dolmen de Chante-Brault IV ont été finalisés et un groupe de travail a été constitué en fin d'année pour le programme de valorisation du monument. L'opération mise en valeur est lancée pour 2025-2026 en lien avec le service tourisme : le but est l'aménagement touristique du dolmen pour une ouverture au printemps 2026.
- Création d'une exposition en partenariat avec le conservateur du Thouarsais Didier Poncet : « les grès des dolmens du nord Poitou ».
- Participation en octobre aux Fêtes Néodyssée à Bougon : animation d'un stand avec les offices de tourisme Loudunais et Thouarsais. Participation limitée : environ 300 visiteurs sur 4 jours.
- Participation à des actions ponctuelles (journées archéologiques, journées du patrimoine pour faire visiter les sites mégalithiques). Une cinquantaine de visiteurs a ainsi été accueillie au dolmen de Pierre Folle lors d'une animation de Paléo Néo et Nous.

ITINÉRAIRES AMÉNAGÉS

Route touristique du vignoble

Un entretien du balisage de la route du vignoble a été réalisé. Les viticulteurs de l'aire d'appellation Saumur-Vienne a cependant relevé un problème de signalisation à hauteur de Vaon. Celui-ci devra être revu en lien avec le service tourisme, en charge de l'itinérance touristique.

Sentiers pédestres

Entretien annuel des balises directionnelles sur les 500 km de sentiers créés depuis 2010, en partenariat avec les communes, qui assurent le broyage des chemins.

Sentiers de découverte et d'interprétation

72 km au total pour 4 sites :

- Ligne verte : 14 km cyclo, équestre, pédestre
- Pé de Jojo : 3 km – pédestre
- Sentes de Fondoire : 5 km – pédestre
- Sente Divine : 50 km – pédestre, équestre

Forte implication du service des espaces naturels : estimation de 145 à 160 jours agent pour le seul entretien annuel. Création et entretien des mobiliers et du cheminement.

CADRE DE VIE ET BIODIVERSITÉ

Odyssée verte – plantation d'arbres et de haies

Action intégrée dans le Plan ARBRES du Département de la Vienne. La conduite des opérations de plantation se poursuivent en 2024. Préparation des schémas techniques en lien avec les élus, encadrement des modes opératoires, suivi et entretien des plantations. 3 communes concernées en 2024 plus un particulier : les schémas techniques ont été transmis aux services instructeurs (Département de la Vienne). Ainsi des vergers communaux ont vu le jour à Aulnay, La Roche-Rigault, Maulay.

Création et entretien de conservatoires fruitiers

Les Treilles de la Reine Blanche : collection de cépages traditionnels (vieilles souches résistantes aux maladies) sur un terrain de 0,5 ha appartenant à la commune de Curçay-sur-Dive :

- Entretien régulier – Quelques nouvelles plantations de complément en 2024, notamment de nouveaux plants greffés pour résister au calcaire – suivi rigoureux des jeunes plants installés.
- Pas de fête des vendanges en 2024. Session en interne en lien avec les partenaires bénévoles et la commune.

L'amanderaie de Chalais : collection d'amandiers régionaux sur un terrain d'environ 2 hectares appartenant à la CCPL et situé sur la commune de Chalais. Près de 300 amandiers et 120 variétés y sont implantés.

Projet encouragé par le Conservatoire d'Aquitaine (Montesquieu – 47) et l'INRA d'Avignon (Henri Duval).

- Un groupe de travail a été constitué pour l'aménagement et la mise en tourisme du site d'ici 2026.
- Continuité de l'installation de variétés régionales par le biais du greffage (greffe d'été en écusson réalisée par le pépiniériste de Méron Charles Gaignard) – de nouvelles variétés ont été installées par nos équipes et intègrent désormais la collection.
- La récolte a eu lieu en septembre 2024 et a permis d'impliquer les partenaires associatifs et institutionnels. La question se pose dorénavant d'organiser le débouché des amandes récoltées. Pour le moment, la production encore limitée est dispersée entre les divers partenaires ainsi qu'au sein de la collectivité.
- Accueil d'une délégation Prom'haies qui jette les bases d'un travail sur l'amandier dans le secteur du grand Poitiers.

La collection de poiriers, Verger du Guesclin de Moncontour : après une concertation entre élus et techniciens, le site de Moncontour a été choisi pour recevoir les arbres de la future collection des poiriers du nord Poitou. Après les préparations de sol et la sélection et greffage des variétés, une seconde campagne de plantation a eu lieu. La collection compte désormais 70 variétés de poiriers paysans.

GESTION FORESTIÈRE

Massif forestier de Scévolles

- Valorisation du capital forestier CCPL et maintien de la biodiversité sur le massif ; accès du public au massif grâce aux sentes de Fondoire et à l'ENS de Beaumont (ce dernier géré par le Département de la Vienne).
- Vente de bois (chauffage et œuvre) et utilisation de la ressource locale pour aménagements internes CCPL.
- Travaux notaires en 2024 ; réalisation d'une coupe importante de pins laricios à Fondoire – vente professionnelle organisée par l'ONF – bois façonnés.

Mise en valeur des arbres remarquables

La mise en place d'un groupe de travail en 2023 s'est poursuivie en 2024 – projet mené conjointement avec le service tourisme

l'inventaire de la Région ; travail inédit sur le patrimoine campanaire qui doit aboutir à la mise en place d'une exposition en 2026 à Loudun.

En 2024, visites guidées sur le thème des cloches pour la commune de Prinçay (20 personnes), la commune de Craon (70 personnes) et la commune de Roiffé dans le cadre des Inattendus (plus de 150 personnes) – visites commentées et expositions patrimoine campanaire de la commune.

Les croix monolithiques en pierre du sud Loudunais – important patrimoine local – éditions envoyées dans les communes concernées.

- Maintien des inventaires des sources, des mégalithes, de poterie en terre vernissée (pônes et ponons). Documentation promotionnelle réactualisée en 2024.

PERSPECTIVES 2025

Patrimoine néolithique

- Continuer le travail d'inventaire des collections et sites.
- Projet de valorisation du dolmen de Chante-Brault IV – début des travaux - ouverture printemps 2026.
- Accueil des scientifiques – études lithiques haches polies – session de géophysique.
- Participation aux Fêtes NéOdyssee de Cognac.

Odyssee Blanche

- Préparation des valorisations pour 2026 avec le service tourisme – panneaux directionnels routiers.

Odyssee Verte

- Création d'environ 500 nouveaux plants d'amandiers locaux.
- Préparation et coordination des nouveaux projets du plan Arbres. Suivi des sites plantés en 2024.
- Programme Arbres remarquables : coordination et animation du groupe de travail avec divers partenaires engagés sur ce patrimoine spécifique. L'objectif est de valoriser quelques dizaines de sujets locaux d'ici 2026 (nouvelle offre touristique).

Conservatoires fruitiers

- Maintien de l'entretien de la vigne des Treilles de la Reine Blanche en biodynamie – technique qui donne toute satisfaction.
- Amandiers de Chalais :
 - organiser la récolte professionnelle des amandiers et la caractérisation des amandes.
 - installer les 5 dernières variétés d'amandiers régionaux dans la collection.
 - préparer l'avant-projet en vue d'une ouverture grand public à l'horizon automne 2026.
- Poiriers : poursuivre la mise en place de banques fruitières.

Gestion forestière

La principale gestion de notre forêt consistera dans le remplacement du boisement de pins laricios exploités en 2024. Les travaux de préparation du sol débiteront en automne-hiver 2025. L'entretien habituel et le transport des grumes de chênes et d'acacia permettront de conforter notre stock de bois local afin de répondre à nos besoins pour les sentiers.

Édition et inventaires patrimoniaux

- Préparation de livrets d'accompagnement de l'ouverture
 - du site du dolmen de Chante-Brault IV ;
 - de l'amanderaie des Trois Terres ;
 - de l'exposition campanaire loudunais.

INVENTAIRES PATRIMONIAUX

- Poursuite du travail d'inventaire :



B/ BIEN VIVRE EN PAYS LOUDUNNAIS

DÉVELOPPER LE NIVEAU DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS PROPOSÉ AUX HABITANTS

DÉFINITION DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE ET FAMILIALE GLOBALE DU PAYS LOUDUNNAIS



Pour rappel : 2 contrats fondateurs pour le territoire. Le **projet de territoire** approuvé en juillet 2022 fixe les orientations en matière de développement des services aux habitants.

La **Convention Territoriale Globale (CTG) 2022/2026** du Pays Loudunais signée en décembre 2022 par la CAF, la MSA, la ville de Loudun, Les Trois-Moutiers, Moncontour, les communes du SIVOS de Monts-sur-Guesnes et la CCPL (délibération n°CC-2022-12-243) permet de définir de façon concertée la politique éducative et familiale communautaire.

Pour affiner ces objectifs stratégiques et les traduire en actions (voire en compétences et en mode de gestion), la Communauté de communes a confié au cabinet STRATÉAL la mission de définition de la politique éducative et familiale communautaire (portant sur les 0-17 ans) et à la définition de son plan d'actions pluriannuel.

Les objectifs de l'étude sont les suivants

- 1/ Coconstruire un projet éducatif et familial pour le territoire au travers de la formalisation des ambitions en matière de politique éducative et familiale ;
- 2/ Rassembler et fédérer les communes, l'intercommunalité et les partenaires (Education Nationale, CAF, MSA) au travers de projet ;
- 3/ Identifier les moyens pour organiser la mise en œuvre de ce projet éducatif et familial pour le territoire (modes de gestion, partage de compétences, ressources nécessaires, partenariats à construire ou développer...) ;

Projets 2025

Sur la base du diagnostic mené au second semestre 2024, la politique éducative et familiale communautaire (portant sur les 0-17 ans) et la définition de son plan d'actions pluriannuel seront élaborées en 2025.

Les premières actions pourront également être mises en œuvre (modification des statuts par exemple).

Le travail pour le renouvellement de la CTG (échéance fin 2026) sera engagé au second semestre 2025.

SERVICE PETITE ENFANCE

Vice-président en charge des politiques éducatives et familiales : Gilles ROUX



MOYENS HUMAINS

3 agents :

- Responsable du service, éducatrice spécialisée
- 3 accueillantes des Lieux d'Accueil Enfants-Parents, dont une éducatrice de jeunes enfants



MISSIONS DU SERVICE

Relais Petite Enfance (RPE)

- ▶ Accompagne les parents et les assistants maternels
- ▶ Propose des ateliers

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

- ▶ Propose des temps d'échanges et de partage entre parents et enfants

LES SERVICES À LA PETITE ENFANCE UN SERVICE DÉDIÉ

Suite aux besoins exprimés par les familles, les assistants maternels et les partenaires sociaux du territoire, le service Relais Petite Enfance (RPE) est déployé en Pays Loudunais depuis le 1^{er} janvier 2020. Parallèlement, un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est également mis en place pour proposer des temps d'échanges et de partage entre parents et enfants jusqu'à 6 ans. Le RPE et le LAEP se développent en itinérance afin de proposer des services au plus près de l'ensemble de la population.

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à ces services, le RPE et le LAEP fonctionnent en itinérance dans les communes suivantes :

- LES TROIS-MOUTIERS : Salle du moulin du Gué Sainte Marie, Route de Motson
- LOUDUN : Maison de la Petite Enfance, Boulevard Loche et Matras
- MONCONTOUR : accueil de loisirs, Impasse du Havre
- MONTS-SUR-GUESNES : ancienne maison paroissiale, Place Frézeau de la Frézellière
- SAINT-JEAN-DE-SAUVES : maison pour tous, 5bis Place Marcel Chauvineau



Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance propose des services :

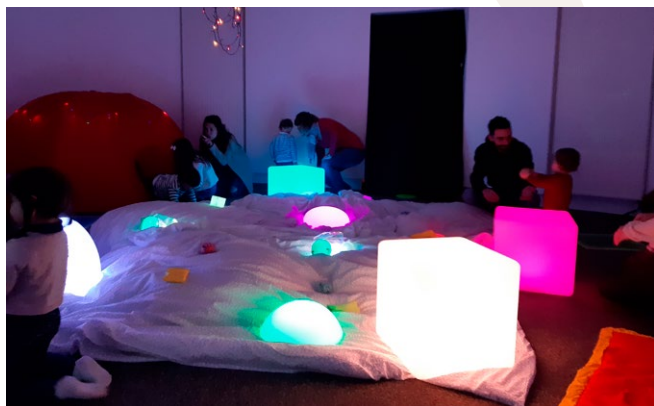
- Aux assistants maternels ou gardes à domicile (ateliers d'éveil avec les enfants, échanges sur les pratiques professionnelles, lieu d'informations juridiques, accompagnement à la professionnalisation).
- Aux parents (informations sur les différents modes de gardes et informations juridiques).
- Aux enfants (lieu d'éveil et de socialisation).

Offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en 2024

Mode de garde du jeune enfant	Nombre dans le champ territorial du RPE
EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant)	Un multi accueil à Loudun (structure municipale) de 18 places
Assistants maternels agréés du territoire	111
Nombre d'assistants maternels en activité recensés par le Relais Petite Enfance	93
Nombre de Maisons d'Assistants Maternels (Mam)	6, soit 52 places d'accueil en MAM (deux à Loudun de 8 places chacune, une à Roiffé de 8 places, une aux Trois-Moutiers de 8 places, une à Bournand de 12 places, une à la Roche Rigault de 8 places)
Nombre d'associations ou entreprises de services à la personne sur le territoire du RPE	1 (ADMR)

Le nombre d'assistants maternels agréés en activité est stable (90 en 2023).

Une Maison d'Assistants Maternels supplémentaire s'est installée en 2024.



Les partenariats

Afin de rendre très visible aux usagers l'offre de service sur l'ensemble du territoire, les partenariats entre les acteurs locaux de la petite enfance sont essentiels. Ils permettent un accueil et une orientation plus efficace aux familles.

C'est pourquoi le Relais Petite Enfance travaille en partenariat avec :

- Les services communautaires : Lecture publique, Enfance-jeunesse, Santé
- Le Multi Accueil de Loudun
- Le réseau des responsables de Relais de la Vienne (particulièrement avec le territoire du nord de la Vienne)
- Le Département de la Vienne avec les services de la PMI et le pôle mode d'accueil
- L'ensemble des partenaires petite enfance (associations, SESSAD-CAMSP...)



Une fréquentation stable au Relais Petite Enfance en 2024

129 familles différentes et 70 assistants maternels différents ont pris contact avec le Relais.

Le Relais est bien identifié par le public, parents-employeurs ou professionnels.

Le Relais Petite Enfance du Pays Loudunais propose de manière hebdomadaire :

- deux ateliers à Loudun,
- un à Trois-Moutiers,
- un à Monts-sur-Guesnes,
- il propose également un atelier tous les quinze jours à Moncontour en alternance avec Saint-Jean-de-Sauves,

► soit cinq ateliers d'éveil par semaine.

46 assistants maternels ont bénéficié de ces temps d'ateliers en 2024.

Les ateliers sont très sollicités. Les parents employeurs sont demandeurs de ces temps collectifs. C'est un atout professionnel supplémentaire que les assistants maternels mettent en relief lors d'un entretien d'embauche.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Le LAEP permet de conforter la relation parents-enfants en valorisant le rôle et les compétences des parents. C'est un espace de rencontre, de détente et d'échange et qui favorise le développement et l'autonomie de l'enfant en permettant la mise en évidence de ses propres compétences.

C'est également un lieu de prévention de l'isolement social. C'est un service souple qui doit être accessible à tous. La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité et la gratuité.

Les temps d'accueil du public sont proposés le mardi de 9h15 à 11h15 et le mercredi matin de 9h30 à 11h30 ou après-midi de 15h à 17h.

Les accueils sont réalisés tout au long de l'année et la moitié des vacances scolaires sur les mêmes horaires et même jours.

La fréquentation du Lieu d'Accueil Enfants-Parents en 2024

En 2024, 81 accueils ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. 93 familles différentes et 111 enfants ont pu bénéficier de ce service.

La fréquentation du LAEP est en légère hausse. C'est à Loudun que le taux de fréquentation est le plus fort (63 familles différentes avec 77 enfants cette année).

Le LAEP est un vrai rendez-vous, les familles sont en attente et fréquentent régulièrement le service. On note cependant une fréquentation plus aléatoire sur les lieux d'itinérance.



ACTIONS MENÉES EN 2024

Accompagnement à la professionnalisation :

- 10 assistantes maternelles ont finalisé leur formation sur la communication gestuelle associée à la parole.

Accompagnement à l'éveil culturel :

- Le partenariat avec la lecture publique a permis de proposer un spectacle jeune public aux professionnels et aux enfants qu'ils accueillent dans le cadre du Festival du Livre Jeunesse.
- Un spectacle petite enfance a également eu lieu en juin, clôturant l'année scolaire et en lien avec le thème retenu en 2024 : « la nature et les petites bêtes ».
- Le RPE a proposé une fête de Noël en partenariat avec le Multi Accueil de Loudun.

Soutien à la parentalité :

- Dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, les services petite enfance et les partenaires du territoire se sont associé et ont mutualisé leurs moyens afin de proposer des actions tout au long de cette semaine dédiée :
 - une matinée avec ateliers animées par les différents acteurs petite enfance du territoire ;
 - un après-midi spectacle petite enfance et goûter ;
 - un atelier sensoriel au sein de la médiathèque ;
 - une rando poussette.
- Une semaine de prévention autour de la surexposition aux écrans et son impact sur le développement du jeune enfant a été organisée par le service ;
 - une conférence avec une psychologue ;
 - un ciné débat ;
 - un après-midi jeux.

LES PERSPECTIVES 2025

- Poursuivre et renforcer les actions en faveur du soutien à la parentalité.
- Actions de promouvoir du métier d'assistant maternel.
- Poursuivre les partenariats avec les acteurs de la petite enfance pour renforcer l'accompagnement des parents de jeunes enfants.

LES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE

ÉCOLES MATERNELLES

19 écoles rurales dont 18 écoles publiques et 1 privée.

22 ATSEM (agents communautaires) secondent les enseignants dans les 13 écoles comprenant des classes maternelles*.

Écoles	Effectifs 2024/2025	Évolution des effectifs par rapport à 2023/2024
Monts-sur-Guesnes*	122 + 8 TPS	- 4,41 %
Ceaux-en-Loudun*	104	+ 0,96 %
Beuxes	20	- 4,76 %
Sammarçolles*	39	- 9,30 %
Bournand*	124	+ 8,77 %
Vézières		
Angliers*	72	+ 5,88 %
Saint-Laon*	16	-
Mouterre-Silly	13	-18,75 %
Saint-Jean-de-Sauves*	137	- 2,14 %
Moncontour*	94	+ 6,81 %
Craon (fermée en 2013 et rouvert 2021)*	14	+ 27,27 %
Mazeuil	12	- 14,28 %
Saint-Léger-de-Montbrillais*	67	+ 8,06 %
Berrie* (École privée)	Non communiqué	
Les Trois-Moutiers*	133	+ 2,30 %
Saix*	45	+ 2,27 %
Morton	31	- 8,82 %
Roiffé	22	- 18,51 %
TOTAL écoles Loudunais (hors Loudun)	1073	+0,56%

On constate une légère augmentation entre 2023/2024 et 2024/2025 :

- + 0,56 % du nombre d'enfants sur l'ensemble des écoles primaires .
- +0,50 % du nombre d'enfants en classes de maternelle (403 contre 401).

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Accueil périscolaire quotidien

11 accueils périscolaires quotidien sont agréés par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la Vienne. Ils se situent dans les locaux des écoles maternelles. Cela permet de bénéficier d'un personnel formé, de mobilier et de sanitaires adaptés et d'une limitation des déplacements pour les plus petits.

L'accueil périscolaire quotidien prend en charge les enfants durant les semaines de classe, avant et après l'école. Les horaires d'ouverture et de fermeture peuvent varier selon les sites. L'amplitude varie de 7h à 9h le matin et de 16h à 19h le soir selon les effectifs, les besoins estimés et



Chaîne d'intégrité du document : 9F 21 C8 17 3B BB 25 13 38 43 B4 A3 E0 B7 EA 36
AR préfecture : 086-248600447-20250930-CC_2025_09_162-DE

Reçu en préfecture le : 08/10/2025
Publié le : 08/10/2025
Par : DAZAS Joël
Document certifié conforme à l'original
<http://publiact.fr/documentPublic/766309>

Page 27/60

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Vice-président en charge des politiques éducatives et familiales : Gilles ROUX



MOYENS HUMAINS

49 agents :

- 1 responsable du service
- 1 assistante administrative
- 21 accompagnatrices car
- 22 Agents Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM)
- 14 agents d'accueil périscolaire du mercredi
- 21 agents d'accueil périscolaire quotidien
- 21 agents de ménage école maternelle
- 15 agents de ménage accueil Périscolaire uniquement

Il convient de rappeler que certains agents ont des missions réparties sur plusieurs postes. Ils sont donc comptabilisés dans chaque effectif.



MISSIONS DU SERVICE

Sur les communes de moins de 3 500 habitants, la CCPL a pour compétence :

- Le personnel ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)
- Les accueils périscolaires matin et soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et du mercredi (journée entière)
- La participation aux fournitures scolaires des maternelles,
- La gestion du matériel informatique

Sur le territoire global, la CCPL a pour compétence :

- Le transport des enfants des écoles maternelles et élémentaires sur tout site organisant des activités d'intérêts communautaires sur le territoire.
- L'organisation du transport scolaire en tant que « Autorité Organisatrice de Second Rang » (A02) de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Le personnel accompagnant dans les transports scolaires.

Fréquentation

Communes concernées	Effectifs 2024/2025 (moyenne quotidienne par 1/2 journée matin ou soir)	Évolution des effectifs 2023/2024 et 2024/2025
Saint-Jean-de-Sauves	27	0 %
Moncontour	20	+ 33 %
Saint-Laon	6	0 %
Monts-sur-Guesnes	15	0 %
Ceaux-en-Loudun	18	0 %
Angliers	10	- 16 %
Les Trois-Moutiers	22	10 %
Saix	12	- 14 %
Bournand	17	- 10 %
Saint-Léger-de-Montbrillais	9	+ 28 %
Sammarçolles	14	+ 55 %
TOTAL	170	+ 5 %

On constate une augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires en 2024/2025 (+5 %) par rapport à l'année 2023/2024.

Accueil périscolaire du mercredi

5 sites d'accueil périscolaire le mercredi : Bournand, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, Moncontour, Saint-Jean-de-Sauves.

L'accueil périscolaire du mercredi prend en charge les enfants seulement les mercredis en semaine scolaire.

Les enfants peuvent participer à l'accueil périscolaire du mercredi sur la demi-journée ou sur la journée entière.

Les horaires d'ouverture et de fermeture peuvent varier selon les sites. L'accueil échelonné varie de 7h à 9h le matin, et de 13h30 à 14h30 l'après-midi, le départ échelonné varie de 11h30 à 12h30 le midi et de 16h à 19h le soir selon les effectifs, les besoins estimés et l'organisation sur place.

Les déjeuners sont fournis par les familles ; les goûters sont fournis par la CCPL.

**Fréquentation**

Communes concernées	Effectifs 2024/2025 (moyenne quotidienne par 1/2 journée matin ou soir)	Évolution des effectifs 2023/2024 et 2024/2025
Saint-Jean-de-Sauves	16	+ 33 %
Moncontour	15	+ 66 %
Monts-sur-Guesnes	25	0 %
Les Trois-Moutiers	22	+ 22 %
Bournand	17	+ 13 %
TOTAL	170	+ 20 %

On constate une augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires du mercredi en 2024/2025 (+20 %) par rapport à l'année 2023/2024.

Tarifs

Le conseil communautaire du mardi 2 avril 2024, a approuvé la nouvelle grille tarifaire ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2024.

Une augmentation de 4,5% des tarifs a été appliquée. Cette augmentation correspond à la prise en compte de l'augmentation des coûts et de l'inflation.

Accueil périscolaire quotidien

Quotient familial (QF)	QF 1 < 749		750 < QF 2 < 1099		QF 3 > 1100	
Tarif par séance	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
	1,93 €	2,46 €	2,09 €	2,61 €	2,25 €	2,77 €

Accueil périscolaire du mercredi

Quotient familial (QF)	QF 1 < 749	750 < QF 2 < 1099	QF 3 > 1100
Tarif par 1/2 journée	4,18 €	4,70 €	5,23 €

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En tant qu'Autorité Organisatrice de second rang (A02), la communauté de communes fait le lien avec la région Nouvelle-Aquitaine pour tous sujets concernant les transports scolaires des écoles maternelles et élémentaires.

La convention en lien avec le service transport comprend :

- l'harmonisation des tarifs au Quotient familial et des règlements intérieurs ;
- la sectorisation des écoles primaires.

Un important travail de relais d'information est effectué par le service Enfance-Jeunesse auprès des élus, des maires, des agents et des familles.

Plus de 300 enfants de primaire utilisent l'un des 21 circuits de transports scolaires en Pays Loudunais en 2024/2025 (- 11,04% par rapport à 2023-2024).

Tarifs 2024/2025

Quotient familial	Tarif annuel
QF < 528 €	30 €
528 € < QF < 770 €	54 €
771 € < QF < 1033 €	87 €
1034 € < QF < 1469 €	123 €
QF > 1469 €	162 €

Tarifs spécifiques

Pour les familles qui scolarisent leurs enfants hors du secteur de rattachement de leur commune	À la charge des familles	162 €
	À la charge de la CCPL	48 €
Si un enfant prend le car entre deux écoles	30 €	
Pour toute inscription réalisée après le 20 juillet 2023	24 €	

- Un projet pédagogique revu chaque année scolaire (travail mené par la responsable du service enfance-jeunesse en concertation avec les animatrices périscolaires et la commission Service à la population et aux familles). Il permet d'assurer une qualité d'animation au sein de tous les accueils périscolaires.
- Poursuite de l'animation des points jeux et des points lecture au sein des accueils périscolaires en transversalité avec le service lecture publique.
- Mise en place de projets intergénérationnels au sein des accueils périscolaires du mercredi.
- Rencontre annuelle entre les enfants des accueils périscolaires du mercredi (95 enfants)
- Mise à jour de la charte des agents du service Enfance-Jeunesse.
- Création de fiches techniques pour l'entretien des locaux en concertation avec les agents.

Professionnalisation des agents

- Formation Gestes aux premiers secours (1 jour).
- Formation Incendies (1 jour).

ACTIONS MENÉES EN 2024**Projets institutionnels et contrats**

La CAF et la MSA sont des partenaires privilégiés pour la politique Enfance-Jeunesse en milieu rural. Ils participent à l'amélioration des services autour de l'enfance, de la petite-enfance, de la parentalité et de l'accès aux droits, notamment par le biais des contrats territoriaux et de divers subventionnements :

- Convention Territoriale Globale (CTG) 2022/2026 : signé entre la CAF, la MSA, la ville de Loudun, Les Trois-Moutiers, Moncontour, les communes du SIVOS de Monts-sur-Guesnes et la CCPL définit la politique familiale et sociale communautaire.
- Conventions d'objectifs et de financements avec la CAF pour les années 2023 à 2026.
- Convention de partenariat relative à la mise en place d'un plan mercredi en Pays Loudunais avec la CAF pour les années scolaires 2023 à 2026.

La Communauté de communes s'attache à proposer un service qualitatif aux usagers en lien avec les acteurs de la communauté éducative :

- Un service minimum est assuré par la commune lors des appels à la grève.
- Un projet éducatif territorial (PEdT) pour les années 2023-2026.

LES PERSPECTIVES 2025

L'objectif du service pour l'année 2025 est de poursuivre la dynamique engagée :

- Poursuivre le développement des partenariats avec les acteurs de la communauté éducative (enseignants, agents municipaux, mairies...) pour une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, la pédagogie des enfants et le respect des conditions d'hygiène et de sécurité.
- Suivre et évaluer le projet pédagogique et poursuivre le travail des fiches d'activités pour les animatrices périscolaires.
- Poursuivre le renforcement de la communication du service auprès des parents d'élèves, des enseignants, des partenaires.
- Poursuite de la professionnalisation des agents.
- Révision des tarifs périscolaires (quotidien et du mercredi) et des Quotients Familiaux (QF) afin d'adopter une politique tarifaire adaptée aux ressources des habitants du territoire.
- Régularisation des emplois du temps des agents intervenant sur le temps méridien des communes et du SIVOS.



POLITIQUE LOCALE DE SANTÉ ET PRÉVENTION

Vice-présidente en charge de la santé
et du développement social :
Laurence MOUSSEAU



MOYENS HUMAINS

1 agents :

- Coordinateur CLS

ACTIONS 2024

- CLS 2023-2028 : rédaction des fiches actions.
- Lancement de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison de santé de Trois-Moutiers afin d'adapter les locaux aux pratiques des professionnels de santé.
- Portage et développement de l'action Entr'aïdant (en partenariat avec la MSA, Vienne Autonomie conseil, la Plateforme de répit...).
- Mise en place d'une action de prévention sur la nutrition auprès des scolaires (primaires et collèges) avec une diététicienne.
- Portage et poursuite groupe de prévention « Santez-vous bien » à destination des personnes fragiles (en partenariat avec la MSA, l'ACLE, le CHU site Loudun...).
- Développement d'actions de prévention (octobre rose, stand En voiture psymone, ciné-débat sur les violences familiales...).
- Poursuite de l'accompagnement des professionnels et pôles de santé :
 - MSP de Loudun : 21 professionnels
 - MSP de Moncontour : 11 professionnels
 - MSP de Monts-sur-Guesnes : 10 professionnels
 - MSP de Trois-Moutiers : 12 professionnels

PROJETS 2025

- Renforcement des actions de préventions.
- Développement d'un travail partenarial avec la CPTS.

CONTRAT LOCALE DE SANTÉ (CLS) ACCUEIL DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ ET ACTIONS DE PRÉVENTION

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coordination dont le but est d'améliorer la promotion de la santé, la prévention, l'accès aux soins et l'accompagnement médico-social pour tous les habitants. Il offre une coordination et un soutien pour valoriser, consolider et créer des dynamiques locales de santé et des partenariats entre différents acteurs du territoire : professionnels de santé, paramédicaux et médico-sociaux, institutions, associations... autour de projets communs pour l'accès aux soins et la bonne santé de tous.

La CCPL, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, la Préfecture de la Vienne, le Conseil Départemental de la Vienne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Vienne, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Poitou, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne et le Groupe Hospitalier Nord Vienne (GHNv) ont signé un premier CLS le 4 avril 2018.

Un 2^e CLS 2023-2028 est signé en décembre 2023 avec les partenaires du premiers CLS auxquels s'ajoutent le Centre hospitalier Henri Laborit et l'Education Nationale. Il repose sur 5 axes de travail :

Axe 1 : Attractivité, Coordination des professionnels, Accès au soin

- Attractivité du territoire et accompagnement de l'installation de nouveaux professionnels de santé.
- Accompagnement de la coordination des professionnels de santé du territoire.
- Accès aux droits, aux soins et lutte contre le renoncement.

Axe 2 : Promotion de la santé par la prévention

- Dépistage, vaccination, suivi santé à tous les âges.
- Promotion des comportements favorables à la santé : Jeunesse (activité physique, nutrition, santé sexuelle et affective, CPS...).
- Parentalité/famille.
- Éducation thérapeutique des patients.

Axe 3 : Autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

- Information, anticipation et acceptation de la perte d'autonomie.
- Actions et réseaux de soutien aux aidants.
- Fluidité des échanges entre professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux autour d'un parcours de vie.

Axe 4 : Santé mentale, psychosociale et Addictions

- Santé mentale : information, sensibilisation, formation.
- Prévention addictions et parcours d'accompagnement.
- Bien-être, estime de soi, accompagnement de la souffrance psychosociale.

Axe 5 : Santé environnementale

- Cadre de vie favorable à la santé.
- Logement (adaptation, salubrité, bonnes pratiques et amélioration de l'habitat).
- L'intégration de la Santé dans les politiques publiques environnementales.

Le poste de coordinateur CLS, co-financé ARS/CCPL, assure la mise en place et l'animation du CLS qui se construit autour de groupes de travail thématiques pour encourager le partenariat local, valoriser l'existant et de mettre en place de nouvelles actions autour de projets partagés entre les différents acteurs.

SPORT

VERS UN NOUVEAU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AQUA LUD'

Une gestion confiée à un délégataire

Pour rappel, les élus ont souhaité engager un principe de délégation - par le biais d'un contrat de concession de service public - pour l'exploitation du centre aquatique communautaire (validation par le conseil communautaire le 26/09/2018 délibération n°2018-6-18) à compter du 29 février 2020 et ce pour 5 années.

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Les missions de service public confiées au délégataire (sujétion de service public) :

- Gestion et maintenance de l'équipement, renouvellement des ouvrages.
- Exploitation de l'équipement : animation, promotion et commercialisation.
- Reprise du personnel.
- Accueil des publics spécifiques (établissements scolaires premier et second degré, personne en situation de handicap, clubs et associations, Accueils de loisirs).
- Politique tarification grand public harmonisée sans distinction de provenance ou saisonnalité et accès inclus à l'espace bien-être.
- Large amplitude horaire.
- Programme d'activités et d'animations proposé satisfaisant (aquagym, aquabike, jardin d'enfants...).



Produits d'exploitation prévisionnel

(moyenne contractualisée)

Espace aquatique (entrées)	208 123 €
Activités aquatiques	179 400 €
Abonnements	110 795 €
Recettes annexes	3 000 €
Recettes commerciales	501 318 €
Compensation pour sujétions de service public	331 265 €
Compensation pour contraintes institutionnelles (associations, clubs)	114 308 €
Compensation pour contraintes institutionnelles (scolaires)	69 005 €
TOTAL	1 015 896 €

Charges d'exploitation prévisionnelles

(moyenne contractualisée)

Achats et fluides	225 728 €
Services extérieurs	123 432 €
Autres services extérieurs	85 531 €
Impôts et taxes	26 203 €
Charges de personnel	485 762 €
Total charges d'exploitation	938 755 €
Excédent brut d'exploitation	77 139 €
Dotations et provisions	53 311 €
Résultat brut d'exploitation	23 828 €
Charges financières	3 828 €
Résultat net	20 000 €

Mise à disposition aux clubs et associations

Périodes	Scolaires	Vacances scolaires	Estivale
	Heure équivalent ligne d'eau par semaine		
ASNL	72,50	32,50	12,00
AADH	14,00		
Club sauveteurs	7,50		
Centre hospitalier Laborit	1,00		
Club renaissance	6,00		
ITEP Les Fioretti	4,00		
Progecat	7,00		
TOTAL	112,00	32,50	12,00



Pour l'exercice des missions de service public, la collectivité verse au délégataire deux compensations au titre de l'année 2024 :

Pour sujétion de service public : 327 729 € TTC

Pour contraintes institutionnelles : 183 313 € HT (mises à disposition aux clubs et associations : 114 308€ ; Accueil



CHIFFRES CLÉS de l'année 2024



57 224

ENTRÉES GRAND PUBLIC

(69 791 en 2023)

39 110 entrées unitaires

(53 718 en 2023)

6 001 entrées activités

(6 088 en 2023)

12 113 passages abonnements

(9 961 en 2023)



989 899 €

TOTAL DES RECETTES

(882 244 € en 2023) dont :

232 832 € de recettes usagers

(311 895 € en 2023)

754 831 € de compensations
pour sujétion de service public
et contraintes institutionnelles

(565 715 € en 2023)

1 075 563 €

TOTAL DES CHARGES

(1 103 072 € en 2023)

Pour l'année 2024

Au regard de l'inflation et de l'augmentation du coût des énergies, l'actualisation des éléments financiers a été conséquente ; elle s'applique à :

- La grille tarifaire ;
- La compensation pour sujétions de service public ;
- La compensation pour contraintes institutionnelle ;
- La partie fixe de la redevance d'occupation du domaine public.

Elle se fait par l'application de la formule d'indexation – dite formule K – basée sur les indices connus au 31 décembre de chaque année (indices eau, électricité, gaz, salaires et FSD2).

$$K = 0,05 + 0,95 \begin{matrix} \text{En} & \text{Eln} & \text{Gn} & \text{Bn} & \text{Sn} \\ \text{(a- + b- + c- + d- + e-)} \\ \text{Eo} & \text{Elo} & \text{Go} & \text{Bo} & \text{So} \end{matrix}$$

L'indice pour l'année 2024 est de 1,3116 (soit 31,16%).

Compensations	Contractuel	Montant TTC	Actualisation 2024 31,16%
Sujétions de service public	327 729 €	327 729,00 €	102 120,36 €
Accueil des primaires	45 192 €	54 230,40 €	16 898,19 €
Accueil collèges et lycées	23 813 €	28 575,60 €	8 904,16 €
Accueil clubs et associations	114 308 €	137 169,60 €	42 742,05 €
TOTAL		547 704,60 €	170 664,75 €

Pour les tarifs grand public appliqués à compter du 1^{er} juillet 2024, la CCPL et le délégataire ont convenu d'un taux d'actualisation plus faible afin que les usagers ne subissent pas une hausse de plus de 15%. Le taux moyen de 15% a donc été appliqué aux tarifs grand public. La collectivité versera au délégataire la compensation égale à la différence entre le taux d'actualisation total et celui appliqué.

L'avenant 7 a été conclu avec le délégataire (délibération n°CC 2024-10-437 en date du 29 octobre 2024) pour fixer les modalités de calcul et de versement de la compensation relative à l'actualisation partielle de la grille tarifaire applicable aux usagers grand public du centre aquatique Aqua Lud', en application de l'Article 38 du Contrat de délégation de service public.

Renouvellement du mode de gestion du centre aquatique

Au regard de l'échéance de ce premier contrat de DSP, la procédure de renouvellement a été menée en 2024. Collectivités conseils a accompagné la Communauté de communes dans cette démarche.

Calendrier

Au terme des négociations, le conseil communautaire a approuvé l'offre de la Société PRESTALIS qui répond à l'ensemble des attentes de la Communauté de communes. Le contrat de concession est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2025 jusqu'au 28 février 2030.

Projets 2025

Clôture du contrat de DSP 2020-2025.

Mise en œuvre du contrat couvrant la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026.

ADAPTER L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS AUX BESOINS DES HABITANTS

SERVICE DE
LECTURE PUBLIQUE

Vice-président en charge des politiques culturelles, de la valorisation du patrimoine et de la coopération décentralisée : Frédéric MIGNON



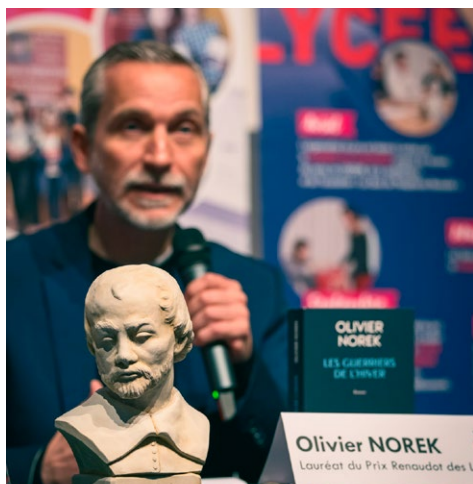
MOYENS HUMAINS

10 agents :

- 1 directrice du service
- Médiathèque de Loudun : 6 agents
- Réseau de médiathèques et bibliothèques : 1 agent
- Actions culturelles et littéraires : 1 agent
- Actions culturelles du réseau : 1 agent

MISSIONS
DU SERVICE

- ▶ Assurer un service public de qualité en terme d'accès à la culture et à la lecture.
- ▶ Être un lieu de convivialité, de citoyenneté et d'échanges.
- ▶ Mettre à disposition et prêter des documents régulièrement actualisés (livres, revues, jeux, CD, et DVD) à l'ensemble du public.
- ▶ Assurer un accès aux nouvelles technologies et aux ressources numériques de Lire en Vienne.
- ▶ Proposer des animations culturelles gratuites et d'être partenaire de projets culturels proposés sur le territoire.

SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
DES MÉDIATHÈQUES

Depuis juillet 2023, le service de lecture publique est chargé du développement du réseau des médiathèques du Pays Loudunais. Il compte neuf agents, dont une coordinatrice dédiée exclusivement à l'intégration des bibliothèques municipales dans le réseau. Un comité de pilotage, composé d'élus, de bénévoles, de salariés des bibliothèques et de techniciens de la CCPL, en valide la progression.

Les communes qui souhaitent voir leur bibliothèque rejoindre le réseau ont le choix entre trois niveaux d'engagement :

- **Niveau 1** : la bibliothèque devient un relais du réseau car elle bénéficie d'un service de « drive » pour ses abonnés qui peuvent ainsi accéder aux collections intercommunales dans la limite de 8 documents par adhérent.
- **Niveau 2** : la bibliothèque bénéficie d'un apport important de collections intercommunales, renouvelées régulièrement. Sa gestion est informatisée avec le logiciel commun du réseau.
- **Niveau 3** : la bibliothèque bénéficie de l'appui du service de lecture publique intercommunal pour organiser des animations et communiquer dessus.

Chaque niveau d'engagement est soumis à des prérequis de la part des communes, notamment :

- des jours et heures d'ouverture suffisants et pertinents pour faciliter l'accès à tout type de public (actif/non actif, enfant / adulte).
- un nombre de bénévoles ou/et d'heures salariées suffisants pour assurer ces temps d'ouverture de façon quotidienne.

Une fois ces prérequis remplis, l'intégration peut prendre plus de temps d'un projet à l'autre, en fonction également du niveau choisi. En effet, pour intégrer une médiathèque en niveau 2, plusieurs étapes sont nécessaires :

- **Mois 1 à 3** : diagnostic des collections et désherbage / Formation initiale des équipes (bénévoles, salariés) sur le rôle du bibliothécaire et la gestion d'une médiathèque aujourd'hui.
- **Mois 4 à 8** : préparation des collections (catalogage, recote, apport, réassort) / Réaménagement des espaces/ Formation informatique des équipes.
- **Mois 8 à 14** : ouverture de la médiathèque dans le réseau / Suivi des permanences par la coordinatrice pour une meilleure appropriation du logiciel et des nouveaux services mis en place (navette, réservation...).

En 2024, le réseau a accueilli Arçay (niveau 3) puis, en janvier 2025, Ranton (niveau 1) et Les Trois-Moutiers (niveau 3). Trois autres bibliothèques municipales devraient rejoindre le réseau en 2025.

Afin de mener à bien le processus d'intégration au réseau et les missions d'une médiathèque aujourd'hui, la question de la formation des bénévoles et des salariés des bibliothèques municipales a été primordiale. En 2024, la CCPL a organisé plusieurs sessions de formation sur place pour eux. Cela a permis aux équipes entières d'Arçay et des Trois-Moutiers d'être formées et de partager une même culture professionnelle des médiathèques. Le bénévolat en médiathèque a ceci de particulier qu'il se déroule dans le cadre d'un service public. Il doit donc en respecter les valeurs et obligations.

Le développement du réseau s'appuie sur la médiathèque du Pays Loudunais

Ouverte au public 25h30 par semaine, elle offre sur 600 m², 70 places assises, l'accès à 40 000 documents, une connexion wifi et quatre postes informatiques.

Huit agents animent le lieu et assurent l'ouverture au public, tout en déployant leurs missions pour le réseau : acquisitions de documents, animations et communication notamment.

En 2024, le service a été marqué par l'arrivée échelonnée (janvier, mars, juillet et octobre) de quatre nouveaux membres, en remplacement de trois départs et d'une création de poste (celui de la coordinatrice). Une nouvelle dynamique d'équipe a été à installer en 2024, avec l'enjeu, en parallèle, de commencer à déployer le réseau.

Afin d'absorber l'augmentation du nombre d'acquisitions pour le réseau, un contrat a été passé avec l'entreprise STI de Loudun qui assure la couverture de 2 000 documents par an.

Chiffres d'activité 2024

En 2024, le service a acquis : **3 384 documents dont 505 documents spécifiquement pour le réseau**. Ces achats réseau ont été ciblés pour répondre aux manques constatés dans les collections des bibliothèques loudunaises (BD jeunesse, romans adultes sur certains genres littéraires notamment).

À cela s'ajoute **75 abonnements** à des revues (dont 20 pour le public jeunesse)

84 570 emprunts ont été effectués en 2024 dans le réseau, soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2023. Les emprunts sont répartis comme suit :

Type de document	Nombre de prêts	
	LOUDUN	ARÇAY
CD	415	3
DVD	10 015	71
Jeu	3 462	28
Livre	63 829	595
Revue	6 148	4
TOTAL	83 869	701

Au 31 décembre 2024, le réseau des médiathèques proposait les collections suivantes :

Type de document	Adulte	Jeunesse	Total
CD	3 956	505	4 461
DVD	2 945	1 295	4 240
Jeu	919		919
Livre	17 912	16 519	34 431
Revue	2 521	822	3 343
TOTAL	28 253	19 141	47 394

Ces collections intercommunales peuvent circuler dans toutes les médiathèques intégrées au réseau, grâce à une navette intercommunale qui dessert régulièrement les lieux.

La coordinatrice du réseau veille également au réassort des collections et à leur rééquilibrage si besoin. L'appui de la Bibliothèque Départementale de la Vienne est également sollicité pour cela.

Le réseau des médiathèques du Pays Loudunais comptait en 2024, 1818 abonnés, dont 53 pour la médiathèque d'Arçay.

ANIMATIONS DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Le service de lecture publique, présente chaque année un programme d'animations organisé autour de plusieurs types de propositions.

Deux temps forts marquants

► **Le Festival du Livre jeunesse (au printemps)** : en 2024, en plus de l'accueil des auteurs invités dans les 27 classes concernées, le Festival a également proposé trois projets en amont, intitulés « capsules », à 7 autres classes du territoire. Un projet BD, des ateliers musicaux et un projet de création d'un décor à histoires ont permis à 150 élèves supplémentaires de rejoindre l'aventure du Festival.

► **Le Prix Renaudot des Lycéens (à l'automne)** : depuis 2022, en plus de l'organisation du Prix auprès des 16 lycées participants, cet événement littéraire est aussi l'occasion pour les organisateurs, de célébrer la littérature contemporaine et l'écriture sous toutes ses formes. Plusieurs rendez-vous, intitulés « Les Parenthèses », sont proposés au public en parallèle du déroulement du Prix. En 2024, une avant-première du film « Les enfants de Théophraste », une soirée poésie et deux conférences ont ainsi été organisées, réunissant près de 160 personnes.

Ces temps forts permettent de toucher des publics distincts (jeunesse et adulte) et d'asseoir l'identité de la CCPL en tant que territoire littéraire.

Des animations régulières

Lectures d'histoires dès le plus jeune âge, projection de films d'animation, atelier d'écriture, comité de lecture, animations pour les adolescents sur l'usage de TikTok, séances de jeux sont autant de rendez-vous qui dynamisent le fonctionnement quotidien et fidélisent le public.

Des animations plus ponctuelles

Elles sont réalisées souvent en lien avec des partenariats ou d'autres services de la CCPL. En 2023, le service a ainsi proposé :

- la braderie de documents ;
- une conférence dessinée ;
- un stage intergénérationnel de lecture à voix haute ;
- participation à la semaine de la petite enfance.

Des accueils de classes

Quatre fois par an, la médiathèque du Pays Loudunais accueille chaque classe de Loudun pour permettre aux élèves une meilleure appropriation du lieu et l'emprunt de documents pour chacun.

La mise en place du réseau va permettre d'organiser ces animations, au plus proche des habitants, grâce aux médiathèques qui intégreront le réseau. Arçay a déjà entamé ce travail en proposant à la fin de l'année 2024 une soirée poésie. D'autres projets d'animation avec les médiathèques du réseau émailleront l'année 2025.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Pour mener à bien l'ensemble de son activité et de ses projets, le service a bénéficié en 2024 de :

- 62 000 € pour l'achat de collections ;
- 49 500 € pour l'action culturelle (dont 29 000 € de subventions) ;

- 19 000 € pour le fonctionnement global du réseau : formation, fournitures pour équiper les collections, prestation de service extérieure par STI pour équiper les collections, achat de caisses pour la navette...

PERSPECTIVES 2025

En 2025, trois nouvelles bibliothèques intégreront le réseau : Roiffé, Saint-Jean-de-Sauves et Saint-Léger-de-Montbrillais. Absorber ces trois nouveaux lieux, à moyens constants, en maintenant l'équilibre du projet sera un enjeu majeur.

Un autre enjeu sera celui de l'animation du réseau. Cette animation sera de deux types :

- **Animations auprès de la population et des partenaires :** les médiathèques du réseau, à l'image de celle du Pays Loudunais, ont à cœur de proposer des animations pour le public, afin de faire vivre et rayonner le lieu

au-delà de sa fonction d'emprunt de documents. Les médiathèques sont des espaces pour encourager la curiosité, le dialogue et la culture. L'animation est un des moyens pour renforcer ces missions. Le partenariat avec le milieu scolaire des communes est un axe important pour également réfléchir à l'animation et à l'appropriation du lieu par la population.

- **Animations du réseau :** nombre de médiathèques du réseau actuel et à venir repose sur l'engagement des bénévoles. Maintenir leur envie de reconduire leur bénévolat sera également un enjeu important du réseau. En intégrant et en mettant en valeur leurs idées (en termes d'animations par exemple), en prenant le temps d'intégrer correctement et à leur rythme les bénévoles dans les nouveaux processus du réseau, en aménageant des temps d'échanges et de rencontres au sein du réseau, voici quelques pistes qui seront à prendre en compte en 2025.

DÉVELOPPER L'ANIMATION LOCALE ET SOCIO-CULTURELLE

SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS

La Communauté de communes du Pays Loudunais s'attache à développer l'accès à la culture en Pays Loudunais en soutenant les initiatives culturelles contribuant au développement du territoire. Cette compétence est inscrite dans les statuts communautaires à l'article 5.5 « Actions culturelles et vie associative » (Arrêté préfectoral n°2025-SPC-01 du 14 janvier 2025).

Une refonte du règlement d'attribution et du dossier de demande de subvention a été réalisée en 2022 avec les élus. Les nouveaux formulaires ont été mis en services en 2023. En 2024 la commission culture a travaillé sur une modification du règlement notamment pour la partie manifestation sportive avec l'ajout de niveaux critères d'éligibilité et l'augmentation du montant plafonné de la subvention. Ces modifications seront effectives pour l'année 2025.

Pour l'année 2024, un soutien a été apporté à 21 projets culturels (22 en 2023) pour un montant total de 32 000 € (31 740 € en 2023).

Porteur de projet	Objet de la demande	Montant proposé
Adrénaline Spectacle	Création et réalisation de deux spectacles	570 €
Les Ajaçons	Saison culturelle 2024	500 €
Amis de Théophraste Renaudot	Prix Renaudot des Lycéens et Parenthèses du PRL	1 500 €
Amis de Théophraste Renaudot	Réalisation d'un documentaire	5 000 €
Association Culture et Patrimoine Mouterre-Silly	Programme d'animations 2024	1 000 €
Bibliothèque Pédagogique du Loudunais	Programme d'animations 2024	1 500 €
La Buissonnière	Concours national de dressage	500 €
Cie Blast	Festival Lectures d'hiver et Projet Grandir de Lire	5 000 €
Commune de Saint-Jean-de-Sauves	Sauve qui bouge	400 €
Du bruit dans la campagne	Les inattendus 2024	800 €
Entreprise 6.0	Fête vibrer Ternay	500 €
Équilibré 86	Randonnée équestre (3j)	300 €
Fondation ANAKO	10 ^e édition "Festival Anako du Film Ethnographique"	4 200 €
Gabriel Fauré	20 ^e Festival Jeunes talents	1 200 €
Jazz Danse Moncontour	Spectacle de danse	300 €
Journées de l'Histoire	Journées de l'Histoire 2024	1 000 €
Mairie de Loudun	Lug en scène	3 530 €
Maison de l'Acadie	40 ans de la Maison de l'Acadie	400 €
Mazeuil Nature et Patrimoine	Concerts en nos villages	300 €
La Nouvelle Aire	Saison culturelle 2024	1 500 €
Solidarité et Tolérance	Rencontres Ciné Solidarité et Tolérance	2 000 €
TOTAL		32 000 €

PROJETS DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS OU INSTITUTIONNELS

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIERS

La Communauté de communes du Pays Loudunais soutien les initiatives associatives en lien avec les compétences communautaires. Pour l'année 2024, un soutien a été apporté aux associations et organismes suivants pour un montant total de 133 095€.

Porteur de projet	Montant attribué
Budget principal	
Association Les Enfants de la Dive (garderie)	1 900,00 €
Association FNATH	300,00 €
Association Solidarité Paysan	1 000,00 €
Fonctionnement Fonds de Solidarité pour le Logement	5 000,00 €
Association La Nouvelle Aire	1 000,00 €
Association Dynamob	5 000,00 €
Fonctionnement Mission Locale Nord Vienne	35 000,00 €
Fonctionnement Pôle Loudunais d'Information et d'Orientation	4 000,00 €
Maison de l'emploi et de la formation du Thouarsais	7 000,00 €
Fonctionnement Comité de jumelage Pays Loudunais – Dapelogo	2 405,00 €
Collège Isaac de Rasilly – Saint-Jean-de-Sauves	2 000,00 €
Association Poitou-Charentes Animation	2 000,00 €
Association Communiquer Lire Ecrire	9 211,00 €
Comité d'Expansion Agricole	3 500,00 €
Ville de Loudun – Journée JO	2 650,00 €
TOTAL 1	81 966,00 €
Budget annexe OTPL	
Fonctionnement Association Maison de pays	15 000,00 €
Fonctionnement Association Maison de l'Acadie	1 000,00 €
Chambre d'Agriculture de la Vienne (Marchés de producteurs)	9 010,99 €
TOTAL 2	25 010,99 €
TOTAL 1+2	106 976,99 €

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Un partenariat de coopération décentralisée a été mis en place en octobre 2002 entre la Communauté de communes du Pays Loudunais et la commune de Dapélago au Burkina Faso. Le Comité de jumelage Pays Loudunais – Dapélago a été créé afin de mettre en œuvre cette coopération. Des actions sont menées chaque année par le Comité de jumelage en faveur du développement social et économique en concertation avec la commune de Dapélago et des associations locales.

Le Comité de jumelage organise les relations avec la commune de Dapélago et les associations locales avec l'appui du comité de jumelage situé à Dapélago. La Communauté de communes apporte une aide administrative au Comité de jumelage.

La Communauté de communes accorde une subvention au Comité de jumelage à hauteur de 2000€ et procède à 10 parrainages scolaires pour un montant de 405€.



REVITALISATION URBAINE ET RÉNOVATION DE L'HABITAT

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'optimisation des ressources : Édouard RENAUD.

Assisté de l'élue déléguée à l'habitat, Lysiane BERTON.



MOYENS HUMAINS

5 agents :

- 1 directrice de l'aménagement durable pour le Pacte territorial et la coordination des actions et assistance en urbanisme
- 1 chef de projet « revitalisation centre-bourg » assisté d'un opérateur SOLIHA pour l'OPAH-RU
- 3 conseillers du service public de la rénovation de l'habitat, mutualisé avec les EPCI Thouarsais et Airvaudais

CHIFFRES CLÉS

15 187 LOGEMENTS

dont 12% vacants (Vienne – 8% France)

53% des logements construits avant 1970 (hors efficacité énergétique)

48% des ménages loudunais sont éligibles ANAH publics modeste/très modestes.

REVITALISATION URBAINE & RÉNOVATION DE L'HABITAT
PRIORITÉ À LA RECONVERSION ET À LA RÉNOVATION

Les missions réalisées répondent à l'axe « bien vivre » et « maîtrise de l'énergie » du projet politique de territoire, ainsi qu'à l'axe « sobriété et performance du bâti » du Plan climat air énergie territorial.

Priorité à la reconversion et à la rénovation

Répondre au bien vivre, c'est être bien dans son logement. Les actions de la CCPL ont pour objet de réduire la dépendance énergétique et économique des ménages loudunais et de réhabiliter le parc de logement.

Ce sont donc :

- l'accompagnement à l'amélioration de l'habitat des logements du centre de Loudun, dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre de Loudun ;
- l'espace conseil France Rénov' pour orienter les publics vers les aides et prestataires et bien réhabiliter son logement ; l'année 2024 a permis de renforcer cette action.

De plus, la CCPL gère d'anciens lotissements, dont 2 parcelles ont été vendues en 2024, et elle accompagne – dans les centres-bourgs en rénovation - les garanties d'emprunts à la création de logements sociaux publics.

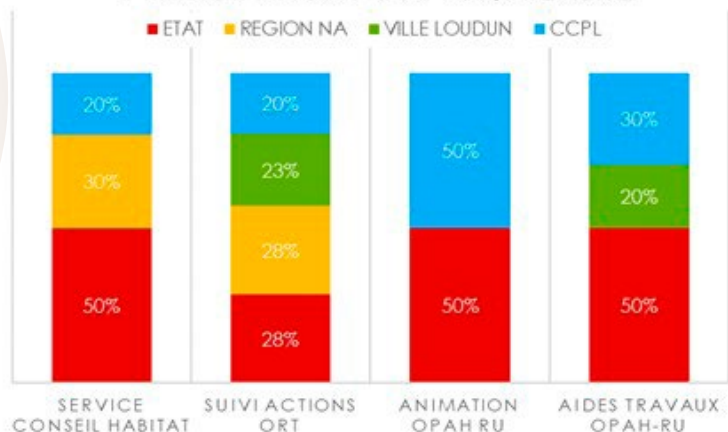
Budgets et partenaires

Les deux actions principales bénéficient des politiques nationales, régionales et départementales (à hauteur de 50 à 80% d'aides).

Financé par



PARTICIPATION POUR 100% RÉALISÉ



500 MÉNAGES CONSEILLÉS EN 2024

Depuis sa création en 2021, le service a conseillé près de 1600 ménages.

ACTIONS MARQUANTES 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Octobre 2024 : Pacte territorial pour la rénovation de l'habitat – intention d'engagement

Le nouveau dispositif de l'Etat et de son agence pour l'habitat (ANAH) ouvre la possibilité d'un conseil et d'un accompagnement renforcé pour la rénovation de l'habitat. Les élus de la commission ont souhaité centrer l'aide sur les freins du parcours de rénovation : la sortie de dégradation et la décence des logements pour les plus fragiles, bailleurs ou occupants avec :

- Le confortement de l'espace conseil France Rénov' comme 1^{ère} entrée pour se renseigner,
- Le conseil renforcé vers le parcours « ma prim'logement décent » et la rénovation énergétique,
- La mobilisation de tiers-accompagnateurs pour orienter les publics les plus fragiles et les seniors vers les aides existantes et renforcées ;
- L'accompagnement par le diagnostic et l'aide au montage des dossiers en faveur de travaux de décence, sur tout le territoire.

Le Pacte sera signé en 2025 pour une durée de 5 années, en mobilisant les aides de l'Etat, la Région et le Département.

Centre de Loudun : OPAH-RU opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain

L'opération OPAH-RU du centre de Loudun est signée depuis août 2023, pour cinq années avec l'Anah et le Département de la Vienne. Le prestataire retenu pour accompagner la CCPL dans le suivi-animation est Soliha Vienne. Les projets de rénovation de logement sont accompagnés financièrement par l'Anah, la communauté de communes, la ville de Loudun et le Département de la Vienne.

Cette première année complète de fonctionnement de l'opération a été marquée par la refonte totale des aides de l'Anah qui a nécessité une adaptation constante du dispositif jusqu'à stabilisation des dispositifs nationaux.

En 2024, 55 ménages ont pris contact avec Soliha et ont bénéficié d'une évaluation de leur logement et de préconisations de travaux. La rénovation de 6 logements, dont quatre destinés au marché locatif ont été agréées.

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage est devenue une compétence communautaire obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (Loi NOTRe). L'aire d'accueil est composée de 18 places.

La gestion de l'aire assurée par un prestataire à compter du 18 septembre 2023

La gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage est confiée à la société ACGV services (prestataire de service spécialisé dans la gestion et l'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage) depuis le 18 septembre 2023 via un contrat de prestation de service. Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter et peut être reconduit tacitement 2 fois.

Le montant annuel des prestations s'élève à 69 609,60 € TTC.

Une convention est signée entre la Communauté de communes et le prestataire pour le reversement à la collectivité de l'Aide au Logement Temporaire.

En 2024, l'aire d'accueil n'a pas été fermée. L'entretien, le nettoyage et les réparations se font en site occupé.

Le taux d'occupation moyen annuel est de 81% (76 % en 2023).

Une Aide au Logement Temporaire (ALT2) est versée annuellement aux gestionnaires ; cette allocation tient compte du nombre de places conformes disponibles et de l'occupation effective.

Elle s'élève à 25 565,79€ pour l'année 2024.

Taux d'occupation pour l'année 2024

Mois	Taux d'occupation mensuel
Janvier	90%
Février	83%
Mars	91%
Avril	87%
Mai	82%
Juin	71%
Juillet	79%
Août	59%
Septembre	67%
Octobre	77%
Novembre	92%
Décembre	100%

C/ ÊTRE ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

MENER UNE ACTION VOLONTARISTE POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

AMÉNAGEMENT DURABLE

Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'optimisation des ressources : Édouard RENAUD.

Assisté du vice-président Bruno LEFEBVRE pour le patrimoine communautaire.



MOYENS HUMAINS

4 agents :

- 1 directrice de l'aménagement durable pour l'assistance en urbanisme.
- 1 cheffe de projet « énergie-climat » financé dans le cadre du dispositif TEPOS avec la Région.
- 2 conseillers techniques pour adapter le patrimoine public – service partagé avec la Communauté de communes du Haut-Poitou et financé par le dispositif CEP de l'Ademe.



MISSIONS DU SERVICE

La sobriété

- ▶ Réduire les consommations des bâtiments communaux et communautaires

Les énergies renouvelables

- ▶ Développer de nouvelles ressources locales avec de projet pilote répondant au mix retenu au PCAET

La mobilité

- ▶ Mobilités décarbonées et douces, comme l'électrique ou le vélo

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIE RENOUVELABLE



Les missions réalisées répondent à l'axe « bien vivre » et « maîtrise de l'énergie » du projet politique de territoire, ainsi qu'à l'axe « sobriété et performance du bâti » du Plan climat air énergie territorial 2023-2029.



Sobriété énergétique et développement d'énergies renouvelables

En France, l'énergie n'est pas décarbonée puisqu'elle dépend à plus de 60% de ressources fossiles, non renouvelables (le pétrole, le gaz, le charbon). Et les besoins de consommation ne cessent de s'accroître : téléphone portable, ordinateur, télévision numérique, voiture électrique... La dépendance a un coût, de plus en plus lourd.

Les objectifs sont donc de décarboner et d'agir pour la sobriété en réduisant les consommations d'énergie et en évitant les maladaptations, et de développer de nouvelles sources d'énergie renouvelable.

Pour engager plus rapidement la transition énergétique, le Pays Loudunais est devenu « Territoire à énergie positive en devenir » - TEPOS - dispositif soutenu par la Région pour 3 ans, avec 8 actions prioritaires. Le programme a débuté concrètement en 2024.

Fin 2024, un an après la signature du dispositif TEPOS, les actions sont engagées à près de 75%, et les premiers résultats émergent.

Budgets et partenaires

Les actions bénéficient des politiques nationales et régionales (à hauteur de 50 à 80% d'aides). Nos partenaires :



ÉLÉMENTS CLÉS

PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Travail communes/ communauté

2 conférences des Maires
spéciales énergies

4 ateliers par groupe de
communes sur les ZA EnR

5 projets d'EnR
accompagnés et suivis

ACTIONS MARQUANTES 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Accompagnement des communes pour la sobriété de leurs bâtiments

En 2024, les communes ont pu adhérer au service de Conseil en Energie Partagé et disposer d'un outil de suivi des consommations énergétiques : avec cet outil et leur savoir-faire technique, le service peut identifier les sources de dépenses et des propositions d'amélioration, par des conseils adaptés, parfois très simples, ou le recours à des travaux. Le service mobilise les partenariats techniques ou financiers (SEV, Fond Chaleur avec le Département, CEE...) par un conseil technique adapté au besoin et à l'usage des bâtiments communaux ou communautaires.

S'agissant des bâtiments communautaires, plusieurs opérations visant à la performance énergétique des bâtiments sont engagées :

- la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du Téléport 6, bâtiment abritant le siège administratif de la Communauté de communes ainsi que des entreprises du secteur tertiaire ;
- la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du Centre d'Accueil des Entreprises (cf. projet de pépinière d'entreprises) ;
- l'étude de faisabilité et de programmation de la rénovation énergétique et restructuration de la Maison pluridisciplinaire de santé des Trois-Moutiers.

Enfin, pour renforcer le plan de sobriété énergétique du Téléport 6 mais également concrétiser les engagements de la Communauté de Communes en tant que Territoire à Energie POSitive (TEPOS), une réflexion a été menée sur une organisation du temps de travail plus sobre sur la consommation énergétique et les déplacements domicile-travail. C'est ainsi que les services ont travaillé, sur 2024, à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025, d'une organisation plus flexible, permettant des rythmes de travail différenciés reposant sur une fermeture le vendredi (en optimisant l'occupation des espaces et l'ouverture au public sur les 4 premiers jours de la semaine).

Accompagnement des communes pour leur projet d'énergie renouvelable

La CCPL accompagne les communes pour les éventuels projets d'énergie renouvelable. En 2024, elle a étoffé les outils pour accompagner les communes :

- Elle dispose d'un outil cartographique permettant de croiser les potentiels réels sur terrain.
- Elle finance les services du CRER, lequel peut établir des pré-études, estimatifs, et ressources juridiques et financières dans le montage de projet. Plusieurs communes en ont bénéficié en 2024.
- Elle assiste les communes pour identifier leurs zones d'accélération des énergies renouvelables sur le logiciel de l'Etat.

En avril 2024, la conférence des Maires puis le conseil communautaire ont débattu sur la cohérence des zones d'accélération des énergies vis-à-vis des objectifs de production du Plan climat air énergie territorial.

En 2024, ce sont 8 opérateurs rencontrés, 5 projets accompagnés au côté des communes, de manière gratuite et neutre. Ceci a permis l'amorce de projets d'énergie par le solaire en agrivoltaïsme et par la valorisation des bio-déchets en méthanisation.

Production EnR solaire sur les delaissés de zone d'activités

La CCPL est accompagnée par la Sorégies pour installer deux centrales solaires de petites dimensions, sur la ZI Viennôpole à Loudun et sur la ZA Moncontour. Cette valorisation de foncier économique permettra de produire 590 MWh/an soit équivalent de la consommation de 500 habitants (hors chauffage et ECS).





ACCOMPAGNER LES MOBILITÉS À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE

AGIR POUR LA MOBILITÉ

Les missions réalisées répondent à l'axe « mobilités » du projet politique de territoire et du Plan climat air énergie territorial.

Démultiplier des solutions de mobilités au local et décarbonner

Les solutions de mobilité doivent pouvoir répondre à des parcours de vie – habitants et entreprises – en créant un bouquet de solutions locales, pour :

- l'accès à l'emploi, à la ville-centre, aux grands pôles riverains et à leur gare ;
- l'accès aux services de 1^{ère} nécessité dans les bourgs locaux ;
- la mobilité des jeunes, des seniors, et des populations modestes et/ou isolées.

La CCPL agit avec :

- le déploiement d'installation de recharge pour véhicule électrique, sur son patrimoine ;
- le déploiement d'une politique cyclable sur tout le territoire ;
- l'étude d'un plan de mobilités locales avec les partenaires autorités organisatrices ;
- le soutien financier à l'association Dynamob pour les services de transport solidaire et le prêt de vélos ou mobylettes.

Budgets et partenaires

Les actions bénéficient des politiques nationales et régionales (à hauteur de 50 à 80% d'aides). La communauté est notamment lauréate de l'ADEME pour le schéma cyclable et plan de mobilités. Nos partenaires :



ACTIONS 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Identification des itinéraires cyclables avec les communes

Les élus communaux ont pu identifier les itinéraires possibles pour circuler en vélo en sécurité, pour les inscrire dans un schéma cyclable de territoire. Avec ces parcours, trois-quarts habitants ont accès à une solution de mobilité vélo, à 5 minutes à pied et à 15 min à vélo. En ce sens, le schéma participe à l'écosystème des mobilités locales, pour rejoindre un arrêt de bus, un équipement, service ou commerce local. Ces boucles sont aussi cohérentes avec celle de la randonnée touristique.

Le travail se poursuivra en 2025 pour identifier les animations et services vélo nécessaires à une politique cyclable de territoire.

Étude du plan des mobilités locales

Le Bureau a travaillé à l'établissement d'un plan de mobilités locales. La stratégie, les publics cibles ont été définies ainsi que les actions :

- la communication de ce qui existe ;
- l'offre complémentaire locale, pour aller à Loudun ou dans les bourgs de proximité ;
- l'accompagnement social à la mobilité par les offres existantes.

Le travail se poursuivra en 2025 pour préciser l'offre locale. Le Plan servira aussi de base d'échanges pour l'établissement du contrat opérationnel de mobilité avec la Région.

Les leviers d'action d'une politique cyclable

- Les leviers d'action d'une politique cyclables sont de plusieurs ordres et interviennent progressivement dans le temps.
- La mobilisation de ces leviers doit se construire en cohérence avec le degré d'avancement de la stratégie du territoire.



2 - Légitimer

3 - Encourager



La réglementation
Pour apaiser et créer



Les aménagements
Pour équiper et



Le jalonement
Pour proposer des itinéraires plus sûrs



Le stationnement
Pour sécuriser les cycles et compléter les chaînes de déplacements



Les sens de circulation
Pour libérer de la place pour les aménagements et/ou la pratique



L'urbanisme
Pour intégrer le vélo dans les projets urbains



L'incitation à l'usage
Pour encourager l'usage du vélo (acquisition de vélo, équipement, réparation)



L'entretien
Pour maintenir la qualité des aménagements et la sécurité d'usage



Les services
Pour compléter l'écosystème, et ôter les freins techniques à la pratique



Le contrôle
Pour sensibiliser, garantir le respect et la sécurité des cyclistes face aux conflits d'usages



La communication
Pour donner l'exemple, montrer l'ambition, ôter les freins psychologiques à la pratique

ÉLÉMENTS CLÉS

SCHÉMA CYCLABLE

Les outils géoréférencés du schéma cyclable

Simple jalonement : 188 km

Itinéraire de continuité : 100 km

Itinéraire à sécuriser : 26 km

Voies vertes : 36,8 km

Principes d'aménagement et de stationnement

Chaîne d'intégrité du document : 9F 21 C8 17 3B BB 25 13 38 43 B4 A3 E0 B7 EA 36
AR préfecture : 086-248600447-20250930-CC_2025_09_162-DE

Reçu en préfecture le : 08/10/2025
Publié le : 08/10/2025
Par : DAZAS Joël
Document certifié conforme à l'original
<http://publiact.fr/documentPublic/766309>

Pays
loudunais

Page 41/60

ENGAGER LE TERRITOIRE VERS LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

AMÉNAGEMENT DURABLE

Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'optimisation des ressources : Édouard RENAUD.



MOYENS HUMAINS

1 agents :

- 1 directrice de l'aménagement durable pour les projets d'urbanisme durable et la planification territoriale



MISSIONS DU SERVICE

- Inventaire foncier économique des zones d'activités
- Mobilisation des espaces urbanisés dans le cadre de ses opérations
- Réflexion pour la prise de compétence document d'urbanisme.

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : LES PREMIÈRES ACTIONS

Les missions réalisées répondent à l'axe « acteur de la transition énergétique » du projet politique de territoire et à l'axe « Ressources » du Plan climat air énergie territoriale.

Mobiliser les friches et les espaces vacants, anticiper les besoins en foncier

Le territoire est partiellement couvert par les documents d'urbanisme : ce sont 10 plans locaux d'urbanisme et 19 cartes communales, et 16 communes sans document régies par le règlement national d'urbanisme.

Budgets et partenaires

Le budget est limité à l'engagement d'études ou d'analyses préparant le territoire à la compétence. Il sera développé à partir de 2025 pour la conduite des procédures d'urbanisme. Les financements sont ceux de la DGD urbanisme de l'État, mobilisable uniquement pour les documents à échelle intercommunale.

ACTIONS MARQUANTES 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Prise de compétence Document d'urbanisme et tenant lieu

L'engagement d'un document d'urbanisme intercommunal est une action du projet politique de territoire adopté en juillet 2022. L'intérêt est d'aménager l'espace à l'échelle du fonctionnement réel du territoire : le développement économique et touristique, les déplacements, la transition énergétique et écologique, les corridors de biodiversité, les besoins résidentiels, de services et d'équipements, notamment.

Les élus ont été réunis en conférence des Maires, puis par groupe de communes, organisées en juin, juillet et septembre, pour réfléchir à la compétence « document d'urbanisme et tenant lieu ». Les Maires et élus communaux présents ont posé leurs interrogations et souhaits, et échangés entre élus. Le contenu et les modalités d'exercice de la compétence et de collaboration entre les communes et la CCPL ont pu être discutées. Au terme de la procédure de modification des statuts, la communauté de communes est devenue compétente le 18 décembre 2024.

La compétence est limitée au document : les modalités d'exercice de l'instruction et décisions d'urbanisme restent du ressort de la commune et du Maire. Il en est de même de la part communale de la taxe d'aménagement. La Communauté de communes suit et mène les procédures d'évolution des cartes communales, PLU, et autres documents d'urbanisme ou en tenant lieu, au côté des communes. Elle a la possibilité d'engager un plan local d'urbanisme intercommunal.

Zones d'activités - Optimisation du foncier économique

Le service a accompagné la direction économique pour l'analyse foncière des zones d'activités communautaires et leur capacité de renouvellement urbain. L'étude a permis d'identifier quelques mutations possibles à destination de petites entreprises, mais elle a aussi démontré l'insuffisance de foncier économique pour des grandes surfaces d'entreprise.

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Moins 179 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers consommés entre 2011 et 2020

Et depuis 2021, ce sont 17,5 ha perdus.

Dans le même temps, la population a diminué de 52 habitants.

7,63% du parc est vacant soit potentiel de 1052 logements

Entre 2020 et 2023, l'artificialisation nette est de 54,1 ha, soit 0,063% de la surface totale du territoire.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La compétence GEMAPI est exercée par la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018.

Modalités de la compétence GEMAPI exercée par la CCPL

- En l'ayant transférée à 4 syndicats :
 - Le syndicat mixte de la Dive du Nord
 - Le syndicat mixte de la Vallée de la Dive
 - Le syndicat mixte de rivières Val de Vienne
 - Le syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme
- En l'exerçant en régie directe pour tout ou partie des communes suivantes : Bournand, Loudun, Morton, Raslay, Roiffé, Saint-Léger-de-Montbrillais, Saix, Les Trois-Moutiers ;
- Par convention de partenariat avec le syndicat Mixte Vienne et Affluents pour une partie de Saires et Verrue.

Budget 2024

Le montant des contributions de la Communauté de communes aux syndicats pour l'année 2024 s'élève à 185 389,47€ (170 368€ en 2023).

Le produit soumis à la taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) au titre de l'année 2024 est de 177 000 €.

Missions exercées en 2024 :

- Suivi administratif de la compétence.
- Participation au comité de pilotage relatif aux travaux « Pont De Pierre » à Loudun : un groupement de commande est créé (Eaux de Vienne, ville de Loudun, CCPL) avec pour unique objet la réalisation concomitante de travaux de réhabilitation d'un ouvrage d'assainissement nommé "Pont De Pierre" situé sur la commune de Loudun étroitement liés aux réalisations suivantes :
 - Travaux d'assainissement (compétence Eaux de Vienne)
 - Bassin de gestion des eaux pluviales (compétence communale)
 - Intervention sur un cours d'eau (compétence communautaire)





RÉDUIRE LES DÉCHETS ET VALORISER LES RESSOURCES

SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Vice-président en charge de la gestion et valorisation des déchets, des ressources en eau et du patrimoine forestier : Bruno LEFEBVRE



MOYENS HUMAINS

40 agents :

- Directeur Général Adjoint Environnement et gestion patrimoniale
- Responsable du service déchets
- Responsable d'exploitation régie
- Chef de service collecte en porte-à-porte
- 16 agents de collecte
- Chef de service déchèteries et points d'apports volontaires
- 8 agents de déchèterie
- 2 agents d'accueil usager et gestion administrative
- 1 agent d'animation tri et gestion administrative
- Chargée de mission prévention des déchets et économie circulaire
- Chargé de mission tarification incitative
- 6 agents de dotation pour le déploiement de la TEOMI



MISSIONS

Le service exerce la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 1993. Ce service est composé de :

- ▶ la collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets d'activités économiques assimilés, en porte-à-porte ;
- ▶ la collecte des emballages ménagers recyclables, en porte-à-porte ;
- ▶ la collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- ▶ la gestion des 5 déchèteries du territoire.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE DES DÉCHETS 2024

Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de prévention et gestion des déchets pour l'année 2024 est disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Les indicateurs techniques en 2024



9 929 TONNES

de déchets (gravats compris)

ont été apportées en déchèterie en 2024 (+5%)
c'est 15% de plus qu'en 2020.



3 658 TONNES

d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

ont été collectées, soit une baisse de 22% en 5 ans.

2 890 TONNES

de déchets recyclables dont



1303 TONNES

d'emballages recyclables

en augmentation de 22 % depuis 5 ans.



1289 TONNES

de verres

suivant la tendance établie depuis 2018,
avec une légère augmentation en 2024 (+6%).



299 TONNES

de papiers

en forte baisse en 2024 (-25%)



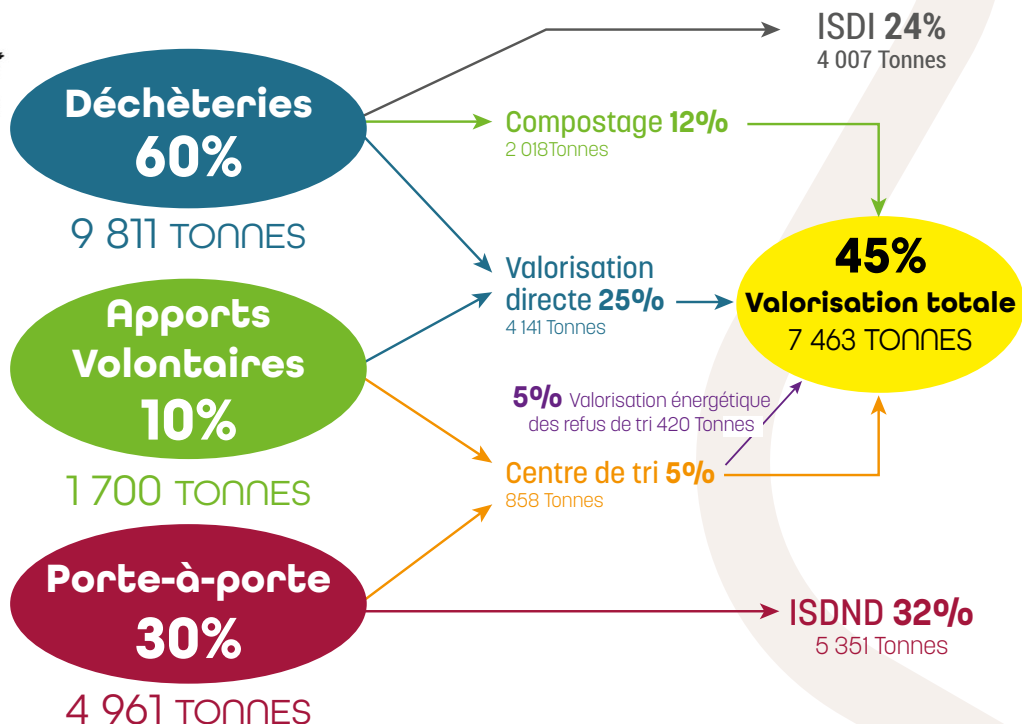
**Moins de déchets tu produiras,
moins de poubelles collectées tu feras !**

Synoptique des déchets traités en 2024



DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Année 2024 (16 477 tonnes)



*ISDI : Installations de stockage de déchets Inertes / *ISDND : Installations de stockage de déchets non dangereux.

Évolution de la production de déchets depuis 5 ans

Flux (en tonnes)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures Ménagères	4 695	4 550	4 643	4 409	4 139	3 658
Emballages recyclables	1 065	1 075	1 147	1 149	1 179	1 303
Verre	1 127	1 158	1 239	1 198	1 217	1 289
Papiers	552	461	573	458	398	299
Déchèterie	8 862	8 630	9 843	9 515	9 498	9 929
Total	16 301	15 874	17 445	16 730	16 431	16 478

Pour rappel, l'un des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte est d'être sous la barre des 14 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2020.

Comparaison de production des déchets de la CCPL avec le reste du territoire

En 2023, la CCPL affiche des ratios de production de déchets encourageants, en moyenne, un habitant du Loudunais produisait 501 kg. En comparaison, un habitant de la région Nouvelle-Aquitaine produisait, en moyenne, 528 Kg.

En kg/hab./an	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables	Apports en déchèterie (avec gravats)	Total
CCPL (2023)	160	61	211	501
Département (2021)	190	60	227	528
Région (2021)	156	58	229	505

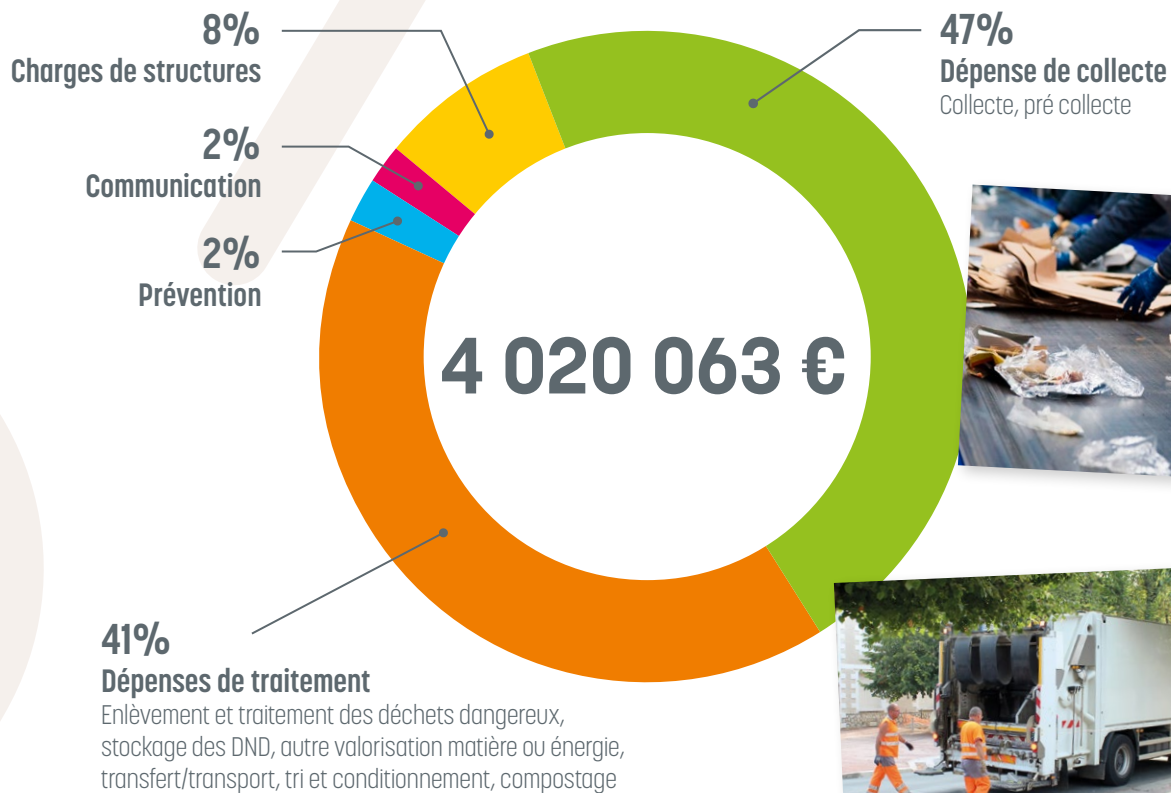
La mise en place de la tarification incitative, en 2025, permettra de réduire le ratio de production d'ordures résiduelles. Par exemple, la moyenne des territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine ont un ratio de production d'ordure résiduelles de 156 kg/hab,

Les indicateurs financiers

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 4 020 063 € TTC et regroupent les charges de personnel ainsi que les coûts de collecte et de traitement. Elles sont réparties comme suit :

PARTS DES DÉPENSES DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN 2024



Les actions menées depuis 2018 (optimisation de la collecte, extension des consignes de tri, contrôle d'accès en déchèterie...) et plus récemment le travail de mise en place de la tarification incitative ont permis de mieux maîtriser les coûts du service.

Évolution des dépenses de fonctionnement (en € TTC) pour les 7 dernières années

En € TTC	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	2 543 414,30€	2 752 334,07€	2 998 109,27€	3 228 933,11€	3 458 704,87€	3 840 729,76€	4 020 063,18€

Nous constatons une légère hausse (+5%) par rapport à 2023 qui s'explique principalement par une augmentation des charges liées à la gestion des déchets issus des déchèteries, à la collecte et pré collecte, à la prévention ainsi qu'au traitement des déchets dangereux.

Coût du service pour les différents flux

Le coût aidé en € hors taxe est le coût final supporté par la collectivité. Son calcul est simple, nous déduisons du coût du service les différentes recettes telles que les recettes industrielles (ventes de matériaux), les soutiens des Eco-Organismes agréés, les différentes aides et la TVA.

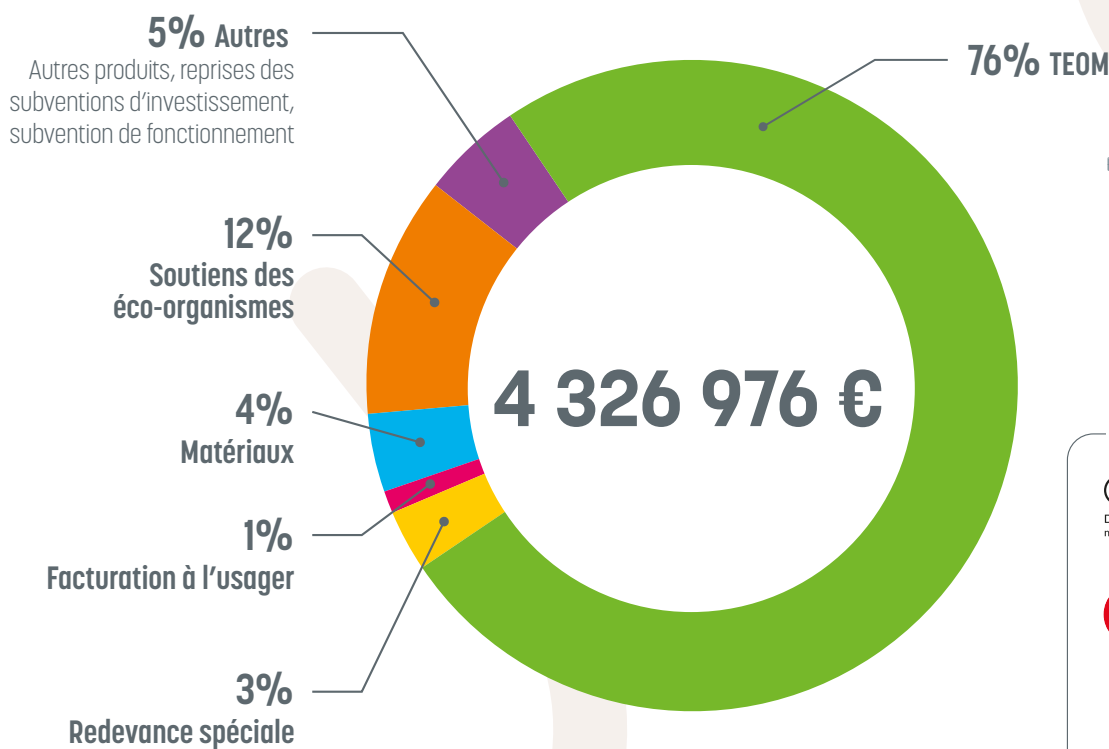
En € HT par tonne	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Ménagers Recyclables*	Papier	Verre	Gestion des déchèteries	Tous flux
Coût du service	345,62 €	503,60 €	-137,76 €	18,97 €	200,56 €	250,18 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 4 326 976€ TTC et sont principalement composées de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), de la redevance spéciale, des dépôts des professionnels en déchèteries, des soutiens des éco-organismes, ainsi que des recettes industrielles (ventes de papier, verre, carton, ferrailles...).

Elles sont réparties comme suit :

PARTS DES RECETTES DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN 2024



PARTENAIRES FINANCIERS



Évolution des recettes de fonctionnement (en € TTC) pour les 7 dernières années

En € TTC	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	3 073 968,58€	3 301 290,17€	3 240 389,09€	3 697 191,68€	3 871 267,34€	3 975 511,38€	4 326 976,20€

LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2024, les dépenses d'investissement s'élevaient à 590 047€ TTC, marquées par l'achat d'un camion de collecte, tandis que les recettes d'investissement s'élevaient à 353 404,15€ TTC.

Ces recettes d'investissement perçues par la CCPL, additionnées aux recettes de fonctionnement et notamment la TEOM, sont versées au Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD).

Ressources et moyens

LES ACTIVITÉS SUPPORT AU SERVICE DE LA RÉALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE

A/ LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES



MOYENS HUMAINS

4 agents :

- Directrice des ressources humaines
- 1 agent chargé des paies, formations et congés
- 2 agents de prévention, hygiène et sécurité dont un à 20% de son temps

SOBRIÉTÉ ET ATTRACTIVITÉ NOUVELLES ORGANISATIONS DES TEMPS DE TRAVAIL

Comme déjà évoqué, début 2023, les élus ont exprimé le souhait d'engager une réflexion sur une nouvelle organisation du temps de travail.

Cette ambition était motivée par les enjeux suivants :

- limiter les déplacements domicile-travail (et donc réduire l'emprunte carbone) ;
- contribuer à la sobriété énergétique des bâtiments (en limitant ou modifiant les occupations) ;
- mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle (en adaptant les rythmes de travail aux besoins familiaux ou personnels) ;
- optimiser l'organisation du travail tout en poursuivant l'amélioration (ou au minimum maintien) de la qualité du service public ;
- puis un 5^e enjeu sous-jacent et transversal : améliorer l'attractivité de la collectivité (capter et maintenir les talents) par une organisation du temps de travail innovante.

L'année 2024 a été consacrée à des temps d'échanges avec les services pour la mise en œuvre de la nouvelle gestion des temps de travail.

Au 1^{er} janvier 2025, pour :

- les services administratifs (choix d'un rythme de travail à 4, 4.5 ou 5 jours – possibilité de télétravail – fermeture de l'accueil au public dans les bureaux le vendredi).
- le service déchèteries : annualisation sur la base de trois cycles de travail tenant compte de la fréquentation du public et des saisons (un cycle saison basse-un cycle saison haute avec fortes amplitudes d'ouverture - un cycle été avec horaires adaptés à la chaleur.
 - Objectif d'optimisation et de réduction des coûts (diminution recours au personnel intérimaire).
 - Amélioration des conditions de travail (intégration de 30 min/jour pour la préparation/habillage dans les emplois du temps).

Au 1^{er} avril 2025 :

- le service tourisme : annualisation sur une base de 35h/semaine en fonction de la charge saisonnière. Différenciation de l'organisation annualisée des équipes de front office (emplois du temps en fonction ouverture des équipes de tourisme et des animations saisonnières) et des équipes de back-office (emplois du temps différenciés en fonction des missions et responsabilités).

Le projet se poursuit en 2025 pour une mise en œuvre d'une nouvelle organisation des temps de travail.

Courant 2026 pour :

- le service d'entretien et de maintenance des bâtiments ;
- le service d'entretien des espaces naturels et forestiers ;
- le service de lecture publique.

Horizon 2027-2028 pour :

- le service de collecte des déchets en lien avec la stratégie de prévention et de gestion des déchets.

CHIFFRES CLÉS

158 AGENTS

158 agents présents dans les effectifs au cours de l'année 2024.

141 agents présents au 31 décembre 2024 correspondant à 123,39 ETP (Equivalent Temps Plein).

65% TITULAIRES

de la Fonction Publique Territoriale

35% CONTRACTUELS

6,3% D'ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme pour l'année 2024 est de 6,73 % (7,01 % en 2023).

Formule de calcul du taux :

Nombre de jours calendaires d'absence
Nombre d'agents au 31/12/2020 x 365

x 100

QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉVÈNEMENT « ET SI ON ALLAIT BIEN... AU TRAVAIL ? »

**Et si on allait bien...
au travail ?**

25-26 juin et 22 octobre 2024
de 8h à 17h, à l'Espace Culturel René Monory - LOUDUN

Ateliers (sur inscription)

- Hypnose
- Yoga
- Biokinésio
- Reiki musculaire énergétique
- Voyage Sommeil
- Trucs et astuces Gestion du stress

Stands en accès libre :
gestes et postures, gestes qui sauvent, santé, sommeil, bien-être...

Conférence
« Bien travailler avec soi pour être bienveillant avec les autres » par Nicole BONNET

Dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail, les services prévention de la Communauté de communes du Pays Loudunais et de la Ville de Loudun proposent à leurs agents 3 jours autour de la santé et du bien-être au travail.

Inscription auprès de votre service des Ressources Humaines

LOUDUN

Les services préventions de la Communauté de communes et de la ville de Loudun ont proposé conjointement un événement dans le cadre de la semaine de la Qualité de Vie au Travail, les 25 et 26 juin puis 22 octobre 2024.

Ce forum était à destination de l'ensemble des agents des 2 collectivités. Il avait pour objectif d'informer et de sensibiliser les agents aux problématiques de la santé et du bien-être au travail (un des volets de la qualité de vie au travail). Il se présentait sous forme d'ateliers (yoga, hypnose, qualité du sommeil, biokinésio, nutrition...) auxquels les agents ont pu s'inscrire et de stands découverte (parcours alcoolémie, gestes de premiers secours, gestes et postures...).

SÉMINAIRES DES ENCADRANTS

Dans le cadre des réunions des encadrants, qui ont pour objet de développer une culture managériale commune et de poursuivre les expériences de co-développement, deux journées (format séminaire) sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ont été programmées. Ces journées ont été coanimées par 2 personnes de la société TERRACT, pour accompagner les encadrants sur la définition d'une culture commune et une vision partagée de la QVCT. Le premier séminaire, outre le travail sur la QVCT, a également permis d'identifier et anticiper les différentes contraintes managériales liées aux nouvelles organisations des temps de travail à venir.

Ces deux temps ont lieu le 13 juin 2024 et le 17 septembre 2024.

Ces temps de séminaires sont également poursuivis en 2025 sur d'autres thématiques et avec d'autres intervenants.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE VOLET PRÉVOYANCE

À compter du 1^{er} janvier 2025, la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire pour la prévoyance (Les garanties de protection sociale complémentaire, communément appelées prévoyance, sont destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès.) :

- la participation financière mensuelle des employeurs publics,
- des garanties minimales en matière d'incapacité et d'invalidité.

Le contrat en cours avec Territoria Mutuelle en 2024 ne répondait pas aux exigences de la réforme. Par conséquent, après une procédure de consultation publique dans le courant de l'année 2024, le Centre Départemental de Gestion de la Vienne (CDG86) a souscrit une nouvelle convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de Territoria Mutuelle pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Comme en 2019, la communauté de communes a choisi d'adhérer à ce service afin de proposer aux agents une garantie prévoyance adaptée.

Les études se poursuivent en 2025 pour la mise en œuvre du volet « santé » au

RÉPARTITION DES AGENTS

PAR FILIÈRE

Administrative : 18,4%
Animation : 24,1%
Culturelle : 6,3%
Technique : 39,2%
Médico-sociale : 12%

PAR CATÉGORIE

Catégorie A : 11,40%
Catégorie B : 7,60%
Catégorie C : 81%

PAR DURÉE DE TEMPS DE TRAVAIL

Temps plein : 11,40%
Temps partiel
(50%, 80% ou 90%) : 4%
Temps non complet : 81%

PAR TRANCHE D'ÂGE

46 ans !

C'est l'âge moyen tant pour les femmes que pour les hommes

< 25 ans	4	1
25-29 ans	9	1
30-34 ans	8	8
35-39 ans	13	5
40-44 ans	6	8
45-49 ans	20	7
50-54 ans	19	8
55-59 ans	17	11
60-64 ans	9	1
65 ans et +	2	1

B/ LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE

SERVICE FINANCES



MOYENS HUMAINS

3 agents :

- Responsable Gestion budgétaire et financière
- 2 agents dont un mis à disposition du Service Facturier (SFACT) du Pays Loudunais



INDICATEURS DU SERVICE

- ▶ 14 budgets : 1 budget principal, budget Développement Economique, Budget Office de Tourisme, budget Pépinière d'Entreprises et 10 budgets de stocks (lotissements, ZI et ZA).
- ▶ 36 dossiers d'emprunt en cours sur 4 budgets : CCPL, Développement économique, Office du Tourisme du Pays Loudunais et Pépinière d'entreprises
- ▶ 2 autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) en cours à la fin de l'année 2024
- ▶ 4 537 mandats administratifs et 2 202 titres financiers (tous budgets confondus, soit + 8% / 2023)
- ▶ Réduction de la durée moyenne de prise en charge d'un mandat et d'un titre (= délai global de paiement) : 13 jours tous budgets confondus (vs plus de 20 jours en 2023)

BUDGETS PRIMITIFS 2024

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal CCPL *	15 644 376 €	3 723 460 €	19 367 836 €
Développement économique (HT)	947 209 €	1 038 626 €	1 985 835 €
Office du Tourisme Pays Loudunais (HT)	705 578 €	419 329 €	1 124 907 €
Pépinière d'entreprises (HT)	15 250 €	353 700 €	368 950 €
TOTAL	17 312 413 €	5 535 115 €	22 847 528 €

*le budget principal relève d'un service public administratif. À ce titre, il n'est pas assujéti à la TVA.

LES PRINCIPAUX PROJETS 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Projets 2024

- Mise en œuvre de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Création d'un budget annexe dédié à la Pépinière d'Entreprises.
- Mise en place d'un budget annexe pour la Zone Industrielle Viennois II.
- Lancement des budgets verts, avec une première évaluation des dépenses d'investissement selon l'axe d'analyse relatif à l'atténuation du changement climatique.

Perspectives 2025

- Individualisation des dépenses et recettes liées à l'activité « Gestion des déchets » au sein d'un budget spécifique.
- Préparation à la mise en œuvre du Compte Financier Unique (fusion du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable).
- Intégration des recettes au sein du service Facturier (SFACT).

LES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2024

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT



39 €	Gestion des déchets
15 €	Éducation / Jeunesse / Parentalité
11 €	Développement économique
9 €	Sports
8 €	Aménagement, revitalisation, centres-bourgs et cadre de vie
6 €	Développement touristique et valorisation patrimoine de pays
6 €	Culture et lecture publique
2 €	Santé
2 €	Transition écologique et énergétique
2 €	Développement social

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

BUDGET PRINCIPAL CCPL

DEPENSES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2024	RECETTES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2024
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 058 621,01	O13	ATTENUATION DE CHARGES	85 060,89
O12	CHARGES DE PERSONNEL	5 108 619,84	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	805 558,85
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	2 043 779,50	73	IMPOTS ET TAXES	10 113 142,84
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 494 020,15	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 200 692,36
66	CHARGES FINANCIERES	174 674,71	75	AUTRES PRODUITES DE GESTION COURANTE	227 222,97
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 162,00	76	PRODUITS FINANCIERS	4 104,13
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	67 433,00
68	PROVISIONS	1 375,63	78	REPRISE SUR AMORTISSMTS ET PROVISIONS	3 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		12 885 252,84	TOTAL RECETTES REELLES		14 506 215,04
O42	AMORTISSEMENTS	993 179,91	O42	AMORTISSEMENTS	147 971,34
	AUTRES OPERATIONS D'ORDRE	69 233,00		AUTRES OPERATIONS D'ORDRE	1 800,00
			OO2	RESULTAT REPORTE	1 444 599,46
TOTAL FONCTIONNEMENT		13 947 665,75	TOTAL FONCTIONNEMENT		16 100 585,84
			Résultat d'exploitation de l'exercice		708 320,63
			Résultat d'exploitation cumulé		2 152 920,09
DEPENSES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2024	RECETTES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2024
16	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	594 756,82	1068	DOTATION AFFECTATION DU RESULTAT	708 840,80
			10	FCTVA	125 718,78
20	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	16	EMPRUNTS	300 000,00
21	DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 185 495,02	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	219 931,05
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	4 494,77	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	4 143,05
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00	21	REMBOURSMT AVANCES MARCHES	0,00
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200 000,00	27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 984 746,61	TOTAL RECETTES REELLES		1 358 633,68
O40	OPERATIONS D'ORDRE	147 971,34	O40	OPERATIONS D'ORDRE	993 179,91
O41	AUTRES OPERATIONS D'ORDRE	1 800,00		AUTRES OPERATIONS D'ORDRE	69 233,00
OO1	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	390 517,26	OO1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		2 525 035,21	TOTAL INVESTISSEMENT		2 421 046,59
			Résultat d'investissement de l'exercice		286 528,64
			Résultat d'investissement cumulé		-103 988,62

BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DEPENSES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2024	RECETTES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2024
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	166 889,73	O13	ATTENUATION DE CHARGES	35,16
O12	CHARGES DE PERSONNEL	134 019,09	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE	45 598,68
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49,50	75	SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL	250 000,00
			75	AUTRES PRODUITES DE GESTION COURANTE	242 923,46
66	CHARGES FINANCIERES	41 673,51	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 993,69	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
68	PROVISIONS POUR RISQUES	3 468,11	78	REPRISES AMORTISSEMENTS/PROVISIONS	5 488,61
TOTAL DEPENSES REELLES		349 093,63	TOTAL RECETTES REELLES		544 045,91
O42	OPERATIONS D'ORDRE	185 538,05	O42	OPERATIONS D'ORDRE	45 224,98
			OO2	RESULTAT REPORTE	409 782,90
TOTAL FONCTIONNEMENT		534 631,68	TOTAL FONCTIONNEMENT		999 053,79
			Résultat d'exploitation		54 639,21
			Résultat d'exploitation cumulé (avec 002)		464 422,11
DEPENSES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2024	RECETTES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2024
16	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	165 970,34	1068	DOTATION AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
20-21	DEPENSES D'EQUIPEMENT	85 038,04	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	70 757,60
			16	EMPRUNTS	0,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 630,56	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 930,56
			23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
O40	OPERATIONS D'ORDRE	45 224,98	O40	OPERATIONS D'ORDRE	185 538,05
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
OO1	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	152 729,33	OO1	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		450 593,25	TOTAL INVESTISSEMENT		258 226,21

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

BUDGET PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

DEPENSES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2024	RECETTES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2024
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 098,86	O13	ATTENUATION DE CHARGES	0
O12	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE	1 577,60
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	75	SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL	0,00
			75	AUTRES PRODUITES DE GESTION COURANTE	5 069,01
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
68	PROVISIONS POUR RISQUES	0,00	78	REPRISES AMORTISSEMENTS/PROVISIONS	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 098,86	TOTAL RECETTES REELLES		6 646,61
O42	OPERATIONS D'ORDRE	0,00	O42	OPERATIONS D'ORDRE	0,00
			OO2	RESULTAT REPORTE	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		6 098,86	TOTAL FONCTIONNEMENT		6 646,61
			Résultat d'exploitation		547,75
			Résultat d'exploitation cumulé (avec 002)		547,75

DEPENSES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2024	RECETTES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2024
16	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	0,00	1068	DOTATION AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
20-21	DEPENSES D'EQUIPEMENT	230 887,60	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	51 215,23
			16	EMPRUNTS	115 000,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0,00	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0,00
27	REMBOURSEMENT AVANCES BP		27	AVANCES BP	200 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		230 887,60	TOTAL RECETTES REELLES		366 215,23
O40	OPERATIONS D'ORDRE	0,00	O40	OPERATIONS D'ORDRE	0,00
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
OO1	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	OO1	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		230 887,60	TOTAL INVESTISSEMENT		366 215,23
			Résultat d'investissement		135 327,63
			Résultat d'investissement cumulé (avec 001)		135 327,63

BUDGET OFFICE DE TOURISME

DEPENSES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2024	RECETTES FONCTIONNEMENT		REALISATIONS 2024
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	106 362,58	O13	ATTENUATION DE CHARGES	57,56
O12	CHARGES DE PERSONNEL	340 043,95	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	12 080,38
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 219,43	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 056,50
66	CHARGES FINANCIERES	3 773,65	75	AUTRES PROD GESTION COUR. (dont subvention BP)	598 140,09
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12,75	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		482 412,36	TOTAL RECETTES REELLES		653 334,53
O42	OPERATIONS D'ORDRE	28 251,81	O420	OPERATIONS D'ORDRE	6 400,00
			OO2	RESULTAT REPORTE	57 667,51
TOTAL FONCTIONNEMENT		510 664,17	TOTAL FONCTIONNEMENT		717 402,04
			Résultat d'exploitation de l'exercice		149 070,36
			Résultat d'exploitation cumulé		206 737,87

DEPENSES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2024	RECETTES INVESTISSEMENT		REALISATIONS 2024
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	5 396,41	1068	DOTATION AFFECTATION RESULTAT	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (études)	13 890,00	10222	FCTVA	9 578,51
21	DEPENSES D'EQUIPEMENT	58 391,22	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	23022,45	16	EMPRUNTS	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		100 700,08	TOTAL RECETTES REELLES		9 578,51
O40	OPERATIONS D'ORDRE	6 400,00	O40	OPERATIONS D'ORDRE	28 251,81
OO1	RESULTAT REPORTE	0,00	OO1	RESULTAT REPORTE	60 860,49
TOTAL INVESTISSEMENT		107 100,08	TOTAL INVESTISSEMENT		98 690,81
Résultat d'investissement de l'exercice		-69 269,76			
Résultat d'investissement cumulé		-8 409,27			

C/ LA GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

SERVICE INFORMATIQUE



MOYENS HUMAINS

1 agent :

- Directeur des Systèmes d'information



MISSIONS DU SERVICE

- ▶ Définir l'architecture technique du système d'information, piloter son évolution et assurer la pérennité et la continuité de service aux utilisateurs
- ▶ Accompagner et/ou piloter les projets d'informatisation des services de la Communauté de communes (achats, gestion, évaluation des matériels et logiciels métiers)
- ▶ Gérer les parcs informatiques, téléphoniques des services de la Communauté de communes répartis dans les différents sites en lien avec les prestataires de services
- ▶ Piloter et suivre les projets d'aménagement numérique du territoire en lien avec les partenaires institutionnels (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique)
- ▶ Référent RGDP (Règlement Général sur la Protection des Données) en lien avec le Délégué à la Protection des Données de l'Agence des Territoires de la Vienne

D/ LA GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE MARCHÉS PUBLICS



MOYENS HUMAINS

1 agent :

- 1 agent chargé des marchés publics, accompagné d'un prestataire privé



MISSIONS DU SERVICE

Le service rédige et supervise les procédures de la commande publique afin d'accompagner les services et garantir le respect des règles de la commande publique.

EN 2024, ONT ÉTÉ RÉALISÉS

Marchés de travaux

- 1 marché de plus de 100 000 € HT

Marchés de prestations intellectuelles

- 5 marchés de 0 € HT à 39 999 € HT
- 2 marchés de 40 000 € HT à 89 999 € HT
- 1 marché de 90 000 € HT à 220 999 € HT

Marchés de fournitures et de services

- 4 marchés de 0 € HT à 39 999 € HT
- 0 marché de 40 000 € HT à 89 999 € HT
- 1 marché de 90 000 € HT à 220 999 € HT
- 1 marché de plus de 221 000 € HT

Autre type de procédure

- 1 procédure de concession de service public pour l'exploitation du centre aquatique AQUA LUD' basée à Loudun.

E/ LA COMMUNICATION

SERVICE
COMMUNICATION

MOYENS HUMAINS

3 agents :

- 1 Responsable communication
à 10% de son temps
- 1 Chargée de création graphique
- 1 Community manager
à 20% de son temps

MISSIONS
DU SERVICE

Sa mission est de mettre en place la stratégie de communication institutionnelle et politique de la collectivité :

- ▶ Développer l'image du Pays et de la Communauté de communes, promouvoir et accompagner ses projets et actions.
- ▶ Participer à l'évaluation des besoins de communication de la collectivité et développer une stratégie de communication.
- ▶ Participer à la mise en œuvre des projets et outils de communication (réalisation de supports de communication).
- ▶ Entretenir des relations avec les différents médias (presse, radio...) en assurant une veille de l'information.

146 CRÉATIONS
GRAPHIQUES

Le service communication assure la conception et la réalisation des supports visuels nécessaires à la valorisation des actions de la Communauté de communes et de ses services. L'agent en charge de la création graphique élabore des supports variés : affiches, flyers, programmes, visuels pour les réseaux sociaux, brochures, signalétique...

En 2024, 146 créations graphiques ont été produites.

CHARTRE ÉDITORIALE
DÉFINITION D'UNE
NOUVELLE STRATÉGIE DE
COMMUNICATION

En 2024, la communauté de communes a confié à l'agence de communication Com Together le travail de définition d'une nouvelle stratégie de communication.

Les objectifs sont de définir une charte éditoriale pour déployer un même ton lorsqu'on communique au nom du Pays Loudunais et disposer d'une collection de contenus prêts à être utilisés afin de présenter la destination et de toucher les cibles concernées grâce au bon message.

Pour ce faire :

- **Création de l'identité visuelle de la Communauté de communes du Pays Loudunais**
Création du logo territorial déclinaison des 5 marques filles : développement économique ; culture ; enfance ; environnement ; destination touristique.
- **Définition la stratégie de communication touristique de l'Office de tourisme du Pays Loudunais**
Définition de la stratégie de communication et de promotion touristique basée sur les 3 principes de la stratégie de touristique (le patrimoine castal ; l'aénotourisme ; la randonnée). Action soutenue financièrement par l'Europe.

ACTIVITÉS DU SERVICE EN 2024

Relations presse

- Près d'une trentaine de communiqués de presse et 22 points presse : réunions institutionnelles, horaires des services, actions thématiques.
- Parution de plus d'une centaine d'articles dans la presse quotidienne régionale (Nouvelle République, Centre presse, Vienne rurale, Saumur Kiosque).

Site internet

Fréquentation du janvier à décembre 2024 : 12 000 visiteurs.

Les pages qui génèrent le plus de vues sont la page d'accueil, celle des déchèteries et le calendrier de collecte.

Le site internet actualisé a été mis en ligne en octobre 2022. Il est régulièrement mis à jour, notamment sur les actualités : horaires de déchèteries, report de collecte, inscriptions accueils périscolaires... mais aussi les journaux de la collectivité, les actes administratifs, etc. De plus, certaines pages de contenus sont amenées à être mises à jour suivant le projet concerné.

Réseaux sociaux

Page Facebook, en décembre 2024 : 1 431 abonnés à la page.

Les publications suivantes ont touché plus de 5 000 personnes : Adaptation des horaires déchèteries / offres d'emploi : déchets et espaces verts.

En 2025, les actions de communication des services seront poursuivies : éditions thématiques, campagnes de communication, relations presse.

Le travail sur le positionnement et la stratégie de communication globale de la collectivité sera poursuivi en 2024 avec l'agence de communication Com Together.

F/ GESTION DES ASSEMBLÉES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

DONNÉES CHIFFRÉES

Assemblées - réunions

Type de réunion		Nombre de réunions dans l'année
Bureau communautaire		2
Conseil communautaire		6
Conférence des Maires		3
Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme		5
Commissions ad-hoc (CDSP, CAO, commission financière DSP)		3
Commissions	Santé et développement social	3
	Culture Patrimoine et coopération décentralisée	5
	Services à la population et aux familles	3
	Promotion et développement économique	2
	Aménagement du territoire	4
	Environnement	4
	Optimisation des ressources	2

Appels téléphoniques reçus (hors service Enfance-jeunesse)

Mois	Accueil général	Accueil déchets	TOTAL
Janvier	1265	-	1265
Février	865	-	865
Mars	666	420	1086
Avril	503	416	919
Mai	461	403	864
Juin	486	358	844
Juillet	572	435	1007
Août	400	382	782
Septembre	644	410	1054
Octobre	568	365	933
Novembre	524	230	754
Décembre	364	240	604
TOTAL	7318	3659	10977

PERSPECTIVE 2025

Consolidation du pôle accueil des usagers (depuis l'intégration en 2024 de l'accueil des usagers du service des déchets)

SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES



MOYENS HUMAINS

4 agents :

- Responsable des affaires générales - assemblées
- 2 agents chargés de l'accueil et du secrétariat des services à 80% et 20% de leur temps
- 1 agent Archives - Logistique à 50% de son temps



MISSIONS DU SERVICE

- Accueil du public (accueil physique et téléphonique des usagers, gestion des demandes de rdv service public rénovation habitat, gestion et réservation des salles, gestion du courrier).
- Préparation et suivi des assemblées (logistique, convocations, procès-verbaux, rédaction des actes administratifs : délibérations, décisions...).
- Gestion de l'agenda du président et des vice-présidents et, relations avec les partenaires et institutions en lien avec les agendas des élus.
- Collaboration et secrétariat de la direction générale.



10 977

APPELS TÉLÉPHONQUES

Dont 7318 pour l'accueil général
et 3659 pour l'accueil des déchets
(hors service Enfance-jeunesse).

G/ LA GESTION DU PATRIMOINE DÉDIÉ AUX SERVICES ET AU PROJET DE TERRITOIRE

SERVICE DES ESPACES NATURELS

Vice-président en charge de la gestion et valorisation des déchets, des ressources en eau et du patrimoine forestier : Frédéric MIGNON.



MOYENS HUMAINS

5 agents :

- 1 responsable de service
- 4 agents



MISSIONS DU SERVICE

- ▶ Entretien des sentiers de randonnée pédestre, des sentiers d'interprétations (aménagement, entretien, sécurité, signalétique et balisage).
- ▶ Gestion des espaces naturels de la propriété de la Communauté de communes.
- ▶ Restauration et entretien des sources.
- ▶ Travaux d'entretien des espaces communautaires.
- ▶ Gestion forestière.
- ▶ Création et entretien de conservatoires de la biodiversité végétale (amanderaie, vignes, arbres fruitiers).

ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Actions réalisées en 2024

- Appui technique pour les manifestations, création et aménagement de décor végétal pour le service tourisme ;
- Entretien des sentiers d'interprétations (Ligne verte, Pé de Jojo, sentes de Fonderie, sentes de la Dive), des collections de vignes, d'amandiers et des sources ;
- Pose de mobilier et de signalétique pour la mise en valeur de sites touristiques ;
- Entretien des espaces verts des sites et bâtiments communautaires (zones d'activités économiques, aire de repos de la Briande et Maison de Pays, aire d'accueil des gens du voyage, Maison de l'Acadie...) ;
- Gestion forestière comprenant abattage pour la vente de bois et entretien des chemins ;
- Interventions techniques pour la mise en valeur du sentier d'interprétation de Pé de jojo (emmarchement).



Kiosque des Treilles de la Reine Blanche - Curçay-sur-Dive



SERVICE PATRIMOINE BÂTI ET TRAVAUX NEUFS



MOYENS HUMAINS

8 agents :

- Responsable du service
- Conducteur d'opération en bâtiment et travaux de voirie
- 4 agents techniques
- 2 agents d'entretien



MISSIONS DU SERVICE

- ▶ Maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti et viaire (entretien et maintenance des bâtiments et des espaces publics de la collectivité).
- ▶ Maintien ou mises en conformité réglementaire des bâtiments (sécurité incendie, sécurité des travailleurs, accessibilités des personnes à mobilité réduite...).
- ▶ Améliorations constructives et fonctionnelles des bâtiments existants (aménagement des locaux, amélioration thermique des bâtiments, renouvellement d'équipements techniques...).
- ▶ Pilotage d'études et conduite d'opérations pour les projets neufs et structurants (bâtiments, voiries).

GESTION DU PATRIMOINE

La gestion du patrimoine existant

Le patrimoine existant de la Communauté de communes du Pays Loudunais se compose de :

- 1 siège administratif ;
- 4 maisons de santé ;
- 5 déchèteries et 1 centre de transit de déchets ménagers ;
- 1 aire d'accueil des gens du voyage ;
- 7 bâtiments à vocation économique (ateliers relais, centre d'accueil pour entreprises, centre de formation) ;
- 1 atelier technique Intercommunal ;
- 1 équipement sportif (centre aquatique) ;
- 2 bâtiments à vocation touristique (Maison de Pays, Maison de l'Acadie) ;
- 2 bâtiments à vocation culturelle (La médiathèque à Loudun et la Grange à Ranton) ;
- 5 Zones d'activités économiques.

Le nettoyage des locaux, l'entretien préventif et curatif

Il s'agit de l'entretien général des bâtiments à savoir : le nettoyage des locaux, la maintenance des équipements techniques, les réparations, les vérifications obligatoires et le gros entretien (peinture, étanchéité).

Les interventions sur les sites sont déléguées aux entreprises dans le cadre de contrats d'entretiens ou réalisées en interne par une équipe régie composée de 4 agents polyvalents qui répond aux demandes urgentes de premier niveau (petits entretiens, plomberie, peinture...).

LES PRINCIPALES ACTIONS 2024 ET PROJETS 2025



Actions réalisées en 2024

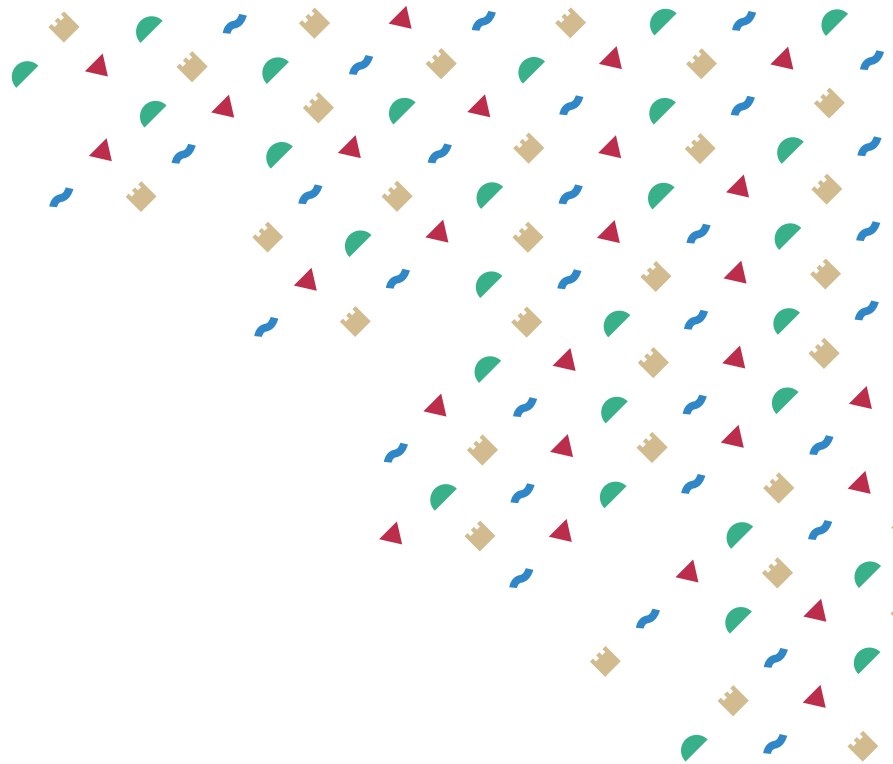
- Poursuite de travaux de rénovation énergétique de bâtiments communautaires.
- Préparation technique et logistique pour les manifestations communautaires.
- Réaménagement de bureaux au siège administratif pour accueillir de nouveaux collaborateurs.

Projets 2025

- Rénovation du bâtiment Centre de formation avec rénovation énergétique et mises aux normes accessibilité PMR.
- Aménagement des espaces communs de la Maison de Santé de Loudun.
- Interventions techniques préparatoires avant travaux de rénovation du bâtiment Centre d'accueil et Téléport 6.



Centre d'accueil - Loudun



Communauté de communes du Pays Loudunais

2, rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86201 LOUDUN Cedex

Tél 05 49 22 54 02 • contact@pays-loudunais.fr